

Jean, ° 10.2.1662 La Chapelle-Godefroy, b le 12, p
Jean GUYCHARD, vigneron, ne sait pas signer,
m Margueritte MERAT, ne sait pas signer
Aubin, ° 1.3.1664 La Chapelle-Godefroy, b le 2, p
Jean MOREAU, ne sait pas signer, fils d'Antoine
MOREAU, m Anne GUYCHARD, ne sait pas
signer, fille de Jean GUYCHARD

∞(2) 14.4.1692 La-Chapelle-Godefroy à Marie
GOUBAULT de Nogent/Seine, ∞(1) à Jean-Baptiste
PAUTRUY

I. Edmé, Maître, laboureur à La Chapelle-Godefroy,
lieutenant en la justice de La Chapelle-Godefroy, ∞ à
Marie LE ROUX, ne sait pas signer, marraine à La
Chapelle-Godefroy le 27.12.1666

En 1673, Edmé GUYOT, laboureur à La Chapelle-
Godefroy, est cité dans un contrat notarié pour avoir
fait transport à Jean FROU, ci-devant meunier du
Paraclet¹⁰²⁰.

Edmé GUYOT et Marie LE ROUX sont les parents de:
Jean Edouard, b 6.1.1668 La Chapelle-Godefroy, p
Edouard D'ARNOUL, signe, fils de Pompee
D'ARNOUL, Escuyer Seigneur de fontenay, m
Jeanne DE FOUCAULT, signe, fille de † Gilbert
DE FOUCAULT, Escuyer Sieur du Razet

J. Etienne, ∞ à Marie OUDOT

Louise, ° 2.7.1686 La Chapelle-Godefroy, b le 3, p
Claude PARASTRE, signe, m Louyse
DARNOUL, signe

H

HACQUIN

A. Alexandre (?), manouvrier, † /1701, ∞ à Thérèse
LEONNARD, † /1701

Edmé, ° ca 1671, ∞ à Edmée COLLET

A.1. Edmé, ne sait pas signer, valet de Jean
MOREAU, manouvrier, ! en 1703, ° ca 1671, †
22.3.1715, (†) le 23, ∞ 26.6.1701 à Edmée COLLET, ne
sait pas signer, ° ca 1678, fille de Guyon C., vigneron,
† /1701, et Marie MASSEY, † /1701

En 1703, Edmé HACQUIN, manouvrier à Saint-
Aubin, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet un
bien acquis de Claude ANCEAU¹.

Edmé HACQUIN et Edmée COLLET sont les parents
de:

Edmée, ° 4.4.1702, b le 5, obiit 13.4.1702, p Laurent
ROZÉ, ne sait pas signer, m Edmée ANCEAU,
ne sait pas signer

Edmé, ne sait pas signer, ° 28.6.1703, b le 29, p
Jean DORE, domesticque de Jean MOREAU, ne
sait pas signer, m Genevieve COLLET, ne sait
pas signer, sœur de la mère

Jean, ° 19.9.1704, b 21, p Jean MERCIER, charon,
signe: Jean Mercier avec paraphe, m Jeanne
BABELIN, ne sait pas signer

Gabriel, ° 4.10.1705, b le 5, p Gabriel GRILLAT,
domestique de Madame du Paraclet, ne sait pas
signer, m Marie Anne BOYER, ne sait pas
signer, † & (†) 1.4.1707

Edmée, ° 27.3.1707, b le 28, p Jean COLLET, signe:
J Collet, m Edmée COLLET, signe: Edmée Collet
Marie, ° & b 28.3.1707, "baptisée à la maison dans
un danger évident de mort par Francoize
VERNIER", comme "certifié par le père de
l'enfant et Jeanne CHARPENTIER", p Edmé
VAILLANT, signe: Edmé Vaillant, m Marie
COLLET, ne sait pas signer, † & (†) 16.4.1708

Claude, ° 30.7.1708, b le 31, p Claude SIMONNET,
ne sait pas signer, m Anne JEANNERAT, ne sait
pas signer

François, ° 11.7.1712, b le 12, p François GRILLAT,
m Catherine DE HAYE

Denis François, ° 20.11.1713, b le 21, p Denis
François BUISSOT, menuisier, m Marie
MOREAU, ne sait pas signer, † & (†) 8.1.1715

1020 Le 30.7.1673, dans un contrat, mention d'Edmé
GUYOT, laboureur à La Chapelle-Godefroy, qui avait fait
transport à Jean FROU, ci-devant meunier du Paraclet.
Xpofle VERNIER, chirurgien à Treignel, promet de payer
aux abbesses du Paraclet 50 livres restant d'une dette. Il
signe "Vernier" [AD 10 - 2 E 66/24]

1 Dans un terrier du ?2.1703 apparaît Edmé HACQUIN,
manouvrier à Saint-Aubin, pour un acquis de Claude
ANCEAU, qui l'avait acquis de Edmé DESQUAINS et
Genevieve GUILLAUME veuve de Sébastien MEROSSE,
lui-même l'ayant acquis de Jean COLLET [AD 10 - 24 H
58]

B. Nicolas, de Villadin, ∞(1) à Nicole GIRARDIN, ∞(2) 17.6.1687² à Jeanne CORNUOT, de La Motte-Thilly, fille de Etienne C., † /1687, et Anne ROZÉ

HADOT

A. Jean, Maître, signe: Hadot, recteur des écoles et greffier, ! en 1715

HAN

A. Jean, ne sait pas signer, meunier, de La Chapelle-Godefroy, ! en 1686, ∞ 3.2.1681 La Chapelle-Godefroy à Elisabeth ou Isabelle CRESAULT

Jean, ° & b 25.12.1681 La Chapelle-Godefroy, p Claude LE PAGE, ne sait pas signer, m Légère ROSEY, ne sait pas signer

Louis, b 16.9.1683 La Chapelle-Godefroy, p Philippe INSCÉLIN, m Dam.elle Louyse D'ARNOUL

Jean, ° & b 23.9.1685 La Chapelle-Godefroy, p Jean GUION, ne sait pas signer, m Marie QUINSON, ne sait pas signer

Marie, ° 19.10.1687, b le 20, p Edmé GAUTHIER, musnier à La Saulsotte, fils de Edmé G. et Anne COLLET, m Marie BABELIN, fille de Jean B., receveur de ce lieu, et Jeanne BILLOU

HATELET

A. Edmé, ∞ à Marie VIDÉE

Anne, de Saint-Laurent de Nogent/Seine, ° ca 12.1668, (†) 3.1.1669

HATON

A. Jean, prêtre curé de Saint-Aubin³

Dom Jean HATON, prêtre de Quincey, est parrain à Saint-Aubin le 10.1.1582.

Vénéérable et Discrète Personne Maître Jean HATON

2 Témoins: Edmé CHAMPENOIS, lab., de Villadin, ne sait pas signer, cousin de l'époux, Edmé LAURY, charpentier, de Villadin, ne sait pas signer, cousin de l'époux, Pierre GRILLET, dem. à Pontz sur Seine, ne sait pas signer, cousin de l'époux

3 Insinuation ecclésiastique le 9.2.1586 de M.e Jean HATON à Quincey (résignation). Témoins: Japhet CORNEAU, Jean COLLARD le jeune, Jean CAILLET, manouvriers à Quincey, et Nicolas ADAM d'Avant.

Insinuation ecclésiastique le 5.3.1586 de Julien LESTART. Son procureur (?) est M.e Jean HATON. Présentation devant Nicolas GALLOYS de Saint-Aubin, François GALLOYS, Martin TROTIN et plusieurs [AD 10 - G 82]

Insinuation ecclésiastique le 18.8.1587 de M.e Manuel DANUSEL à Fontaine-Mâcon, après la résignation de M.e Jean HATON. Présentation devant M.e Jean VERNIER, vicaire, Ancelme BEZANCON, cultivateur, Claude VERGNIER, cultivateur, et plusieurs [AD 10 - G 83]

est cité prêtre curé de Saint-Aubin en 1599 et 1600⁴.

HÉDRY

La famille HÉDRY est originaire de Quincey, où elle est citée dès le début du XVIème siècle.

A. Nicolas, ! en 1527

En 1527, Nicolas HÉDRY, Jean DE VIGNE le jeune et d'autres prennent en bail pour 99 ans une maison et des héritages⁵. En 1664, Légère LEGRAND, veuve de Charles HEDRY, intervient pour la part de de son feu mari dont Nicolas HÉDRY était le grand bisaïeul.

A.1.A. (?) Nicolas, boucher à Quincey, parrain le 20.9.1574 à Quincey, ! en 1573, (†) 29.7.1617 Quincey, ∞ à Edmée BARBOTIN

En 1573, Nicolas HÉDRY, boucher à Quincey, époux d'Edmée BARBOTIN, prend le bail d'une terre à Quincey⁶.

Nicolas HEDRY et Edmée BARBOTIN sont les parents de:

4 Le 7.6.1599, Maître François DE FLERS, procureur des religieuses du Paraquet, admodie les gros dîmes de blé de Saint-Aubin à Vénéérable et Discrète Personne Maître Jehan HATON, prêtre curé de Saint-Aubin.

Le 29.7.1600, même contrat. Honorable Homme Jehan GALLOYS, lieutenant en la Mairie de Saint-Aubin a plaigé et cautionné le curé. [AD 10 - 24 H 118]

5 Le 18.5.1525, bail pour 99 ans de 3 arpents 1/2 de terre à Quincey et Saint-Aubin à Jean DEVIGNE le jeune, laboureur demeurant à Quincey.

Le 20.3.1527, bail pour 99 ans desdits 3 arpents 1/2 de terre audit Jean DEVIGNE et consorts, c'est-à-dire: Jehan DEVIGNE le jeune, laboureur, pour 1 part, Estienne CAILLÉ, Estienne JOUET, Nicollas HEDRY, Jehan BARBOTIN, Jehan LARIBLE, tous demeurant à Quincey, Ambroise BARBOTIN, demeurant en la maison bâtie sur cette terre.

Le 15.9.1639, sentence contre Guillaume LARIBE et Etienne DEVIGNE pour les 3 arpents 1/2 ci-dessus.

Le 1.9.1664, Thomas MIGOURDIN, laboureur à Tremblay, époux de Légère LEGRAND, tuteur des enfants de Charles HEDRY, assisté de Charles CAILEY, parrain des mineurs, pour 1 quartier 1/2 de terre dans 3 arpents 1/2 consenties à Nicolas HEDRY, grand bisaïeul dudit feu Charles HEDRY et nommé Jean DEVIGNE et consorts pour en jouir 3 vies et après 99 ans (selon un acte du 2.6.1664)

Le 11.9.1664, Jean et Etienne DEVIGNE, héritiers de feu Etienne leur père rendent les 3 arpents 1/2 de terre consentie à Jean DEVIGNE le 20.3.1527, à partager avec Guillaume LARIBE et les hoirs Charles HEDRY, remis par Thomas MIGOURDIN. Le même jour, Jean et Etienne DEVIGNE, scieurs de long à Quincey, et Thomas MIGOURDIN, laboureur à Tremblay, prennent le bail des 3 arpents 1/2 de terre. [AD 10 - 24 H 108]

6 Le 28.3.1573, Nicolas HEDRY, boucher à Quincey, époux d'Edmée BARBOTIN prennent le bail d'1/2 arpent de terre à Quincey [AD 10 - 24 H 108]

Claude, b 18.6.1570, p Jacques BOYNIN, m Claude fille de † Claude DELANEY, et Nicole fille de Pierre DYMON

Nicolas, ∞ à Henriette DUCLOS

Marguerite, ! en 1620-1621

Judie, marraine le 12.10.1583 à Quincey

En 1620-1621, Marguerite HEDRY, fille de feu Nicolas HEDRY, déclare au censier de Quincey une maison en indivis avec Nicolas HEDRY son frère⁷.

A.1.A.1. Nicolas, † /1646, signe: N Hedry avec paraphe, laboureur, manouvrier à Quincey, ! en 1620-1621, ∞ à Henriette DUCLOZ, fille de Guillaume D., manouvrier à Quincey et Jeanne BOURJONNE, ! en 1627

Nicolas HEDRY, manouvrier à Quincey, fait une déclaration au censier du seigneur de Quincey de 1620-1621. Il détient entre autre:

- une maison provenant de feu Nicolas HEDRY son père et partant en indivis avec Marguerite HEDRY sa sœur.
- une terre léguée par testament de feu Liénard DUCLOS son beau-frère⁸.

En 1627, Jeanne BOURJONNE, épouse de Guillaume DUCLOZ, laboureur à Quincey, fait à Henriette DUCLOZ, sa fille, épouse de Nicolas HEDRY, laboureur à Quincey, donation d'une terre. Nicolas HEDRY signe "N Hedry" avec paraphe⁹.

Nicolas HEDRY et Henriette DUCLOZ sont les parents de:

Charles, b 6.9.1615 Quincey, p Louis NOBLET et Charles CHERAULT, m Jehanne GUESPIN

Sébastienne, b 20.1.1618 Quincey, p Charle CAILLÉ, m Fallette MERLIN et Barbe GENNERAT

Edmée, b 28.1.1621 Quincey, p Edmé THOMAS, m Jehanne BENOIST, ! en 1646

Geneviève, b 15.9.1624 Quincey, p Nicolas LIEGOIS, m Genevieve COUTURIER

A.1.A.1.A. Charles, manouvrier, vigneron, ! en 1657-1660, (†) 23.3.1661, ∞ 28.7.1642 à Légère LEGRAND ou RENARD, ∞(2) à Thomas MIGOURDIN

Charles HEDRY, fils de Nicolas, paye censive au seigneur de Quincey entre 1646 et 1654¹⁰.

En 1657, Charles HEDRY, manouvrier à Saint-Aubin, fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin¹¹.

En 1657, Charles HEDRY, vigneron à Saint-Aubin, achète des terres à Paquet DIRESENE¹².

En 1657, Charles HEDRY, vigneron à Saint-Aubin achète à Etienne SIMON deux arpents et dix-neuf cordes de terre à Quincey¹³.

En 1659, Nicolas ANCEAU et Jeanne MAISTRE, sa femme, constituent une rente à Charles HEDRY, vigneron à Saint-Aubin¹⁴.

En 1659, Charles HEDRY, vigneron à Saint-Aubin, remet 40 livres d'une rente foncière à Geneviève QUIDORT¹⁵.

10 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, Charles HEDRY, fils de Nicolas, paye en 1646-1654 [AD 10 - E* 2932]

11 Le 10.8.1657, Charles HEDRY, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet:

- 1 quartier de vigne à Pothière
- 1 quartier de vigne à Pothière
- 1 quartier 1/2 de terre au Tramble
- 22 cordes au Champs au Billeux [AD 10 - 24 H 118]

12 Le 15.10.1657, Pasquier DIRESENE, vigneron à Saint-Aubin, époux de Jeanne VOITERIN - qui ratifie la vente le 5.11.1657 -, vend à Charles HEDRY, vigneron à Saint-Aubin, un arpent de terre faisant partie de 4 aux Mergers acquis par feu Fiacre DIRESENE, père du vendeur de Maître Jacques LECLERC. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2E 66/16]

13 Le 11.11.1657, Estienne SIMON, qui signe "E Simon" avec paraphe, tailleur d'habits à Quincey, vend à Charles HEDRY, qui ne sait pas signer, vigneron à Saint-Aubin, 2 arpents 19 cordes de terre à Quincey [AD 10 - 2E 66/16]

14 Le 2.9.1659, Nicolas ANCEAU, vigneron demeurant à Saint-Aubin, et Jeanne MAISTRE, sa femme, constituent une rente de 3 livres 10 sols sur une maison à 2 chas couverte de paille à Saint-Aubin à Charles HEDRY, vigneron demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - 2E 66/16]

15 Le 22.7.1659, Honnête Femme Genevieve QUIDORT, veuve de Maître Claude LARGENTIER, tabellion royal à Nogent, reconnaît avoir reçu de Charles HEDRY, vigneron demeurant à Saint-Aubin, ayant les droits acquis de François BARDY, demeurant à Saint-Aubin, 40

7 Dans le censier de Quincey de 1620-1621 apparaît Marguerite HEDRY, fille de feu Nicolas HEDRY, pour une maison en indivis avec Nicolas HEDRY son frère [AD 10 - E prov. 158]

8 Dans le terrier de Quincey de 1620-1621, Nicolas HEDRY, manouvrier à Quincey, déclare le 5.2.1620, entre autre:

- une maison à un chas qui appartenait à feu Nicolas HEDRY son père, partant en indivis avec Marguerite HEDRY sa sœur (elle fait sa déclaration le 20.5.1620)
- 1 quartier 1/2 de terre légué par testament de feu Liénard DUCLOS son beau-frère [AD 10 - E prov 158 & E* 2933]

9 Le 26.6.1627, Jehanne BOURJONNE, épouse de Guillaume DUCLOZ, laboureur à Quincey, fait donation entre vifs d'une terre à Henriette DUCLOZ, sa fille, épouse de Nicolas HEDRY, laboureur à Quincey, qui signe "N Hedry" avec paraphe [AD 10 - 2E 66/6]

En 1660, Charles HEDRY, vigneron à Saint-Aubin achète des terres à Saint-Aubin à Claude MICHEL¹⁶.

En 1661, Thomas MIGOURDIN, époux de Légère LEGRAND, veuve de Charles HEDRY, vivant vigneron à Saint-Aubin, intervient pour les deux enfants mineurs de Charles HEDRY, Michel, et Jeanne¹⁷.

Charles HEDRY et Légère LEGRAND sont les parents de:

Marie, b Jour de la conception de la Vierge 1647, p Honneste Pierre BARDY, fils de † M. Jean B., receveur de l'Abbaye du Paraclet, m Honneste Scholastiqz BARDY, sœur du parrain

Etiennette, b 13.1.1651, p Laurent MASSEY, m Estiennette ADAM

Michel, b 13.1.1654, p Michel BARDY, m Gillette LE FEUBRE, ∞ à Marthe VOITRIN

Charlotte, b 29.10.1656, p M.e Estienne GILOTTE, de Nogent, m Charlotte BARDY

Jeanne, b 13.10.1659, p Edmé ROZÉ, m Jeanne SIMON

A.1.A.1.A.1. Michel, ne sait pas signer, vigneron, manouvrier, puis cabaretier à Quincey, ! en 1678-1705, † & (†) 20.5.1713, ∞ 15.2.1677 à Marthe VOITRIN, ne sait pas signer, ° ca 1655, fille de Nicolas V., † /1677, et Marguerite MAISTRE

Michel HEDRY fait une déclaration non datée au censier du seigneur de Saint-Aubin¹⁸.

En 1678, Michel HEDRY, vigneron à Saint-Aubin, Jean QUINSON, époux de Noëlle COLLOT, veuve d'Antoine BLANCHARD, et François BLANCHARD, fils et héritier du défunt, detiennent une vigne à Saint-Aubin. Il est fait mention d'un rachat fait par feu Charles HEDRY, père dudit Michel¹⁹.

En 1678, Michel HEDRY, vigneron à Saint-Aubin déclare une vigne prise en bail de l'Abbaye du

Paraclet. Il ne sait pas signer^{20, 21}.

En 1678, Michel HEDRY, vigneron à Saint-Aubin, époux de Marthe VOITRIN, vend des terres à Saint-Aubin à Jacqueline COLLET²².

En 1688, Michel HEDRY, vigneron à Saint-Aubin, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin avec Claude GUILLAUME et Edmé MASSEY, ses beaux-frères²³.

En 1691, Michel HEDRY, cabaretier à Quincey, et Léonard ANCEAU le jeune, partagent des chevaux et charrette qu'ils avaient en commun. Ils ne savent pas signer²⁴.

En 1698, Michel HEDRY, vigneron à Saint-Aubin, Laurent BALIGAULT et Michel ANCEAU prennent de l'Abbaye du Paraclet, le bail pour 9 ans des dîmes de Saint-Aubin²⁵.

En 1703, Michel HEDRY, époux de Marthe VOITRIN, et Edmé MASSEY, époux de Marie VOITRIN, manouvriers à Saint-Aubin, lesdites VOITRIN, filles de feu Nicolas VOITRIN, déclarent une terre au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin, en présence de Marguerite MAISTRE, veuve de Nicolas VOITRIN. Cette terre appartient pour un tiers à Claude GUILLAUME, époux d'Edmée VOITRIN, qui l'ont abandonnée à HEDRY et MASSEY²⁶.

20 Le 4.5.1678, Michel HEDRY, qui ne sait pas signer, vigneron demeurant à Saint-Aubin, déclare 1 quartier de vigne à Potier baillé des religieuses du Paraclet [AD 10 - 24 H 105]

21 Le 4.5.1678, Michel HEDRY, vigneron demeurant à Saint-Aubin, reconnaît être détenteur d'1 quartier de vigne à Potier, dont il doit porter les raisins au pressoir de l'Abbaye du Paraclet [AD 10 - 24 H 118]

22 Le 6.11.1678, Michel HEDRY, vigneron demeurant à Saint-Aubin, époux de Marthe VOITRIN, vend 1/2 arpent de terre labourable à Saint-Aubin, au lieudit "Les Trembles", à Jacqueline COLLET, veuve de Mathieu BAILLET, vigneron demeurant à Saint-Aubin. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2E 66/26]

23 En 1688, déclaration de Michel HEDRY, vigneron à Saint-Aubin, avec Claude GUILLAUME et Edmé MASSEY, ses beaux-frères [AD 10 - 24 H 105]

24 Le 18.1.1691, Léonard ANCEAU le jeune, laboureur à Corquelin, paroisse de Saint-Aubin, et Michel HEDRY, cabaretier à Quincey, partagent des chevaux haras et charrette qu'ils avaient en commun depuis quelque temps. Personne ne sait signer [AD 10 - 2 E 66/31]

25 Le 24.6.1698, Michel ANCEAU, greffier de la justice de Saint-Aubin, Laurent BALIGAULT, Michel HEDRY, vignerons demeurant à Saint-Aubin, prennent des religieuses du Paraclet, le bail pour 9 ans des dîmes de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

26 Dans un terrier du 7.2.1703, Michel HEDRY et Edmé MASSEY, manouvriers à Saint-Aubin, en présence de Marguerite MAISTRE, veuve de Nicolas VOITRIN, à cause de Marthe VOITRIN, femme dudit HEDRY et Marie VOITRIN, femme d'Edmé MASSEY, filles de feu Nicolas VOITRIN, déclarent:

➤ un bien appartient pour 1/3 à Claude GUILLAUME, époux d'Edmée VOITRIN, qui l'ont abandonné à HEDRY et MASSEY

livres pour le rachat de la moitié d'une rente foncière sur un demi-arpent de terre appartenant à Anthoine BLANCHART, vigneron à Saint-Aubin [AD 10 - 2E 66/16]

16 Le 17.3.1660, Honorable Homme Claude MICHEL, marchand à Nogent, et Demoiselle Claude MICHEL sa sœur, vendent à Charles HEDRY, qui ne sait pas signer, vigneron demeurant à Saint-Aubin, 1/2 arpent de terre à Saint-Aubin [AD 10 - 2E 66/17]

17 Le 12.10.1661, intervient Thomas MIGOURDIN, vigneron demeurant à Saint-Aubin, époux de Légère LEGRAND, veuve de Charles HEDRY, vivant aussi vigneron à Saint-Aubin, pour les 2 enfants mineurs de Légère LEGRAND et Charles HEDRY: Michel, 8 ans environ, et Jeanne, 2 ans environ [AD 10 - 2E 66/17]

18 Déclaration non datée de Michel HEDRY pour 5 arpents, 9 cordes [AD 10 - E* 2876]

19 En 3.1678, Jean QUINSON, époux de Noëlle COLLOT, veuve d'Anthoine BLANCHARD en 1ères noces, François BLANCHARD, vigneron, fils et héritier du défunt, Michel HEDRY, de pareil état, tous demeurant à Saint-Aubin, possèdent une vigne à Saint-Aubin. Mention du rachat de feu Charles HEDRY, père dudit Michel [AD 10 - 2E 66/26]

En 1705, Michel HEDRY, vigneron à Saint-Aubin, Jean MOREAU et André GUILLEMARD obtiennent l'adjudication de 82 arpents de terre sur Fontaine-Mâcon, La Chapelle-Godefroy et Saint-Aubin²⁷.

Michel HEDRY et Marthe VOITRIN sont les parents de:

Marie, ne sait pas signer, ° ca 1678/1682, † 17.10.1702, (†) le 18, ∞ 12.7.1701 à Lupien LE ROUX, ne sait pas signer, de Fontaine-Mâcon, ° ca 1675 (?), fils de Guillaume L., vigneron, † /1701, et Anne BOUSSUAT, † /1701

Charles, ° 15.6.1680, b le 16, p Charles ROBERT, m.e descolle, signe: C Robert, m Charlotte PILLAVOYNE, ∞ à Edmée DIMANCHE

Michel, ° & b 26.4.1682, p Michel ANCEAU, tailleur d'habits, m Anne BABELIN

Anne, Honnête Fille, ne sait pas signer, de Quincey, b 10.10.1683, p Nicolas MERCIER, de Quincey, m Anne fille de Laurent ROZÉ, ∞ 6.7.1711 à Henri LE NOIR, signe: Henry Le Noir, de Marnay, ° ca 1680, ∞(1) à Marie DE LAUNAY

Edmé, ° ca 1687, ∞ à Edmée GUILLAUME

Jeanne, ° & b 30.4.1689, p Edmé DESQUAIN, vigneron, signe: E Desquain, m Jeanne FONTENNE, épouse de Nicolas ANCEAU

Catherine, ne sait pas signer, ° 26.1/5.1691 Quincey, b le 27, p M.e Pierre THOMAS le jeune, m Anne GARNIER, ∞ 6.7.1717 à Claude BEGUE, de Marnay, ne sait pas signer, ° ca 1683, fils de Jacques B., † /1717, et Jeanne CHOISELAT

Marthe, ° 29.6.1692 Quincey, b le 30, p Fiacre JEANN..., m Marie JEANNERAT

Charles, ° 11.11.1695 Quincey, b le 12, p Charles LA RIBLE, m Barbe CANLAIS

Lupien, ° 2.6.1697, b le 5, p Lupien PRUDHOMS, signe: L Prudhom, m Marie MASSEY, ne sait pas signer

Marguerite, ° 13.10.1698, b le 14, p Edmé HARQUIN, valet de Jean MOREAU, laboureur, ne sait pas signer, m Margueritte GALLOIS, servante domestique dudit MOREAU, ne sait pas signer

A.1.A.1.A.1.A. Charles, signe: Charles Hedrit, ∞ 22.11.1717 à Edmée DIMANCHE, ne sait pas signer, ° ca 1693, fille de Jacques D., ne sait pas signer, et Jeanne LA RIBE, † /1717

Jean Charles, ° 14.9.1718, b le 15, obiit et (†) 17.9.1718, p Jean DIMANCHE, signe: J Dimanche, m Anne JEANNERAT, d'Avant, ne sait pas signer

Louis, ° & b 27.2.1720, p Louÿs BLAQUE, fermier de la seigneurie de St Aubin, signe: L Blasque, m Anne HEDRIT, ne sait pas signer

Charles Nicolas, ° 6.12.1721, b le 7, p Charles LAURENT, signe: Charles Laurent, m Anne LE ROUX, ne sait pas signer

A.1.A.1.A.1.B. Edmé, ne sait pas signer, ∞ 3.2.1717 à Edmée GUILLAUME, ne sait pas signer, ° ca 1696, fille de Théodore G., ne sait pas signer, et Simone MOREAU, † /1717

Marie, ° 5.1.1718, b le 6, p Claude ROSÉ, ne sait pas signer, m Marie GUILLAUME, ne sait pas signer, † 30.12.1719, (†) le 31

Jean, ° 5.1.1720, b le 6, p Jean MOREAU, signe: Jean Moreau, m Anne BARBIER, Ferreux, signe: Anne Barbier, † 4.12.1722, (†) le 5

➤ un article possédé par Margueritte MAISTRE, demeurant en l'Abbaye du Paracllet, veuve de Gabriel MERCIER et auparavant de Nicolas VOITRIN.

Ledit Michel HEDRY, seul, pour un acquis de Claude ANCEAU qui l'avait acquis de Jean MERCIER, charron à Quincey, tuteur d'un mineur de Jacques BENOIST et Marie MERCIER [AD 10 - 24 H 58]

²⁷ Le 4.7.1705, adjudication à Jean MOREAU, laboureur, Michel HEDRY, vigneron, à Saint-Aubin, pour eux et André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, de 82 arpents de terre sur Fontaine-Mâcon, La Chapelle-Godefroy et Saint-Aubin, de la succession de Gabriel VOISIN et Marie NAUDINOT, sa femme [AD 10 - 2 E 66/39]

Edmée, ° 9.1.1722, b le 10, p Michel LAURENT, signe: M Laurent, m Marie ANCEAU, ne sait pas signer

B. Marie, ° ca 1624, fille, † à Nogent/Seine, (†) 16.7.1644 en l'église

HEMARD (voir EDMARD)

HENRY

A. François, ∞ 14.2.1627 à Marguerite FONTAINE, peut-être la fille d'Aubin F., ∞ 11.7.1631 à François MERCIER

HERAULT

A. Philippe, ! en 1520

Philippe HERAULT paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1520²⁸.

B. Laurent, † /1565, ∞ à Barbe LE MIRE²⁹, demeurant à Nogent/Seine, ! en 1565-1576

Barbe LE MIRE, veuve de Laurent HERAULT paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1565, 1575, 1577, 1584 et 1585. Aliénor POTIER paye pour elle entre 1578 et 1583³⁰.

En 1574³¹, Barbe LE MIRE, veuve de Laurent

28 Felipe HERAULT paye cens à Saint-Aubin en 1520 pour un arpent et demi de terre assis en "Tren..." (barré) [AD 10 - E* 2880]

29 (†) 22.1.1577 Nogent/Seine de Laurent HERAULT. Exécuteurs testamentaires: Claude ROCEY et Barbe LE MIRE

30 Barbe LE MIRE, veuve de Laurent HERAULT paye censive à Saint-Aubin en 1565, 1575; elle paye en 1577; Allienor POTHIER paye pour elle en 1578-1583 (pour un acquis en 1583); elle paye en 1584-1585 [AD 10 - E* 2881]

31 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 11.7.1574 de Barbe LE MYRE, veuve de Laurent HERAULT, demeurant à Nogent sur Seine, pour:

- demi-arpent demi-quartier de terre au finage de Saint-Aubin, au dessous des Carreaux, entre Alexis MERLIN et Michel MERCIER, plusieurs tournis et plusieurs
- un demi-quartier de terre au finage dudit Saint-Aubin, au lieudit au dessus de Courclain, entre Jeh. HUGUENIN et -, les hoirs feu M.e P.re ME...OST et le chemin
- un arpent de terre ou environ en une pièce au finage de Saint-Aubin au Courtil des Maraulx, entre les terres de Saint Pere de Pontz et plusieurs, les terres de la S.ie dudit St Aubin et les pastures dudit lieu
- un quartier et demi de terre audit finage au lieudit le puits aux ladres, entre le chemin de Pontz et Jeh. HUGUENIN, sur le chemin Carroge et la veuve et héritiers feu Michel DE BERGNERE
- la moitié d'une chambre basse, grenier dessus, bas coté à icelle chambre et grenier, à prendre en une maison et le bas coté derrière, de ladite maison cour devant

HERAULT, à Nogent/Seine, fait une déclaration au censier de Saint-Aubin. Elle détient:

- la moitié d'une chambre basse, comme tutrice des enfants de feu Philippe HERAULT son fils
- le tiers d'une maison dont les deux autres tiers ont été acquis par le jeune Jehan HUGUENIN
- la moitié d'une terre partant par indivis avec Jean GALLOIS dit Bruyant et autres co-héritiers, comme tutrice desdits mineurs^{32, 33, 34}.

Laurent HERAULT et Barbe LE MIRE sont les parents de:

jardin derrière, au finage de Saint-Aubin, et encore comme tutrice des enfants mineurs de feu Phles HERAULT son fils, la troisième partie les trois parts faisant le tout des maisons, bas-côté, cour, jardin, entre les hoirs feu Nicolas DAOUST et une ruelle commune, un ruisseau et - (le jeune Jehan HUGUENYN a acquis les deux autres ci-après, c'est la moitié la part des enfants qui est un tiers)

- la moitié d'une petite pièce de terre à faire un boisseau et demi de chénevière, à St Aubin, derrière l'accin ci-dessus, et encore comme tuteur des mineurs pareil portion que des chambre et grenier devant partant par indivis avec Jeh. GALLOIS dit Bruyant et autres ses co-héritiers, entre les hoirs Nicolas DAOUST et Gillet LE PIED, l'accin dessus et un chemin tendant dudit Saint-Aubin à La Chapelle-Godefroy

➤ Taxé à 6 sols de cens. [AD 10 - E* 2875]

32 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Barbe LE MYRE ou LE MIRE, veuve de Laurens HURAULT, demeurant à Nogent sur Seyne, pour 6 articles dont:

- 1/2 chambre basse, grenier, bas-côté à prendre en une maison à Saint-Aubin, comme tuteur des mineurs de Phles HURAULT, son fils, 1/3 des maisons entre les hoirs Nicolas DAOUST et la ruelle commune
- 1/2 petite pièce de terre comme tuteur de Phles HURAULT, partant par indivis avec Jehan GALLOIS dit Bruyant et avec ses co-héritiers, avec ladite chambre, grenier, ... [AD 10 - E* 2882]

33 Le 7.1.1576, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclet, interviennent Jehan HUGUENIN le jeune, qui ne sait pas signer, et Barbe LE MIRE, veuve de Laurens HEROST:

- pour une maison, cour, jardin et petite terre à faire chénevière à Courclain, entre Liénard POTIER et une petite ruelle, la rue et une cour (plus tard à la femme de Claude COLLET le jeune)
- une mesure appartenant aux héritiers de feu Pierre GALLOYS à Courclain, contenant 1 quartier, entre les héritiers de feu Liénard BRODIER et une petite ruelle, la rivière d'Arduisson et la rue (plus tard aux héritiers de Guille. GILLES)
- une petite portion de terre à faire chénevière (plus tard à Edmé CAULLET) [AD 10 - 24 H 93]

34 Le 7.1.1576, dans un censier de l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (repris les 16.9.1615 et 2.5.1616), Jehan HUGUENIN, qui ne sait pas signer, déclare:

- une maison, cour, jardin et un peu de terre à faire chénevière à Courclain, entre Léonard POTHIER et une petite ruelle, entre la rue commune et une cour

Philippe, † /1574, d'où enfants mineurs vers 1570-1580

C. Marion, signe: Marion Herault avec paraphe, ! en 1574, ∞ à Abraham SIMON

En 1574, Marion HERAULT fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin pour la moitié d'une maison rue de Courmont. Elle signe "Marion Herault" avec paraphe³⁵.

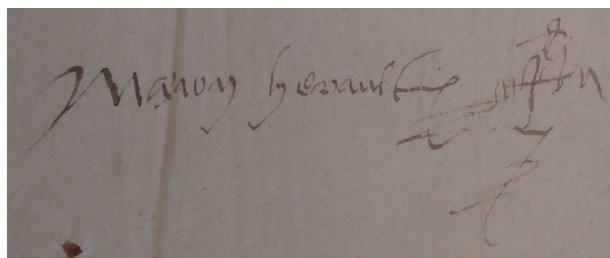
(en marge, en 1643 c'est la veuve Barbe ROUSSAT)

- une mesure appartenant aux héritiers de Pierre GALOYS à Courclain, contenant 1 quartier, entre les héritiers de feu Liennard BRODIER et une petite ruelle commune, la rivière d'Arduisson et une rue commune
- 4 cordes de terre à faire chénevière

Il est propriétaire de 2 parts les 6 faisant le tout des précédents héritages, les 4 autres parts sont à Barbe LE MIRE, veuve de feu Lorand HERAULT [AD 10 - 24 H 118]

35 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 2.6.1574 de Marion HERAULT, qui signe "Marion Herault" avec paraphe, pour:

- la moitié d'une maison rue de Cormont et un quartier et la moitié de l'étable d'en bas
- un demi-arpent de terre au lieudit le terrier Huot, entre ... DUVAL et Pierre SOMILLON, Pierre MAROTTE et Pontière
- demi-arpent de terre au lieudit le Chesne, entre mon ... et Claude DAVOST à cause de sa femme, sur les peleurs et -
- demi-arpent de terre en Hesperre, entre Pierre SIMON, avec 16 cordes de terre près les vignes de Cormont, entre les hoirs Nicollas GRILOT et les hoirs Au...
- demi-arpent ou environ de terre, entre les hoirs Alexis MERLIN et Barbe SIMON, le chemin de Pons sur ... et -
- demi-arpent de terre au Chasne, entre Miche MERCIER et ... GALLOIS, les peleurs et -
- demi-arpent 16 cordes de terre au chemin de l'Estrier, entre les terres du couvent et Jehan GALLOIS, le chemin qui va de St Aubin à Mascon et la terre des Mergers
- un quartier de terre en la coste de vignes de St Aubin, entre Nicollas MAISTRE et Jehan GALLOIS, sur les vignes dudit lieu et -
- demi-arpent moins 4 cordes ou environ au lieudit au Gravate près le poirier à la Haul Doux, entre Barbe SYMON et Jehan GRILOT le jeune, le chemin d'Orléans et -
- demi-arpent de terre en Cormont, entre les hoirs Ambroise SIMON et -, Pontière et le chemin de la Croisette
- un quartier et demi de terre en deux pièces; la première au Hais Pierre, entre la terre de l'Enfermerie et Jehan GALLOIS, le chemin et -
- un quartier de vigne en la coste des vignes dudit Saint-Aubin, entre Nicollas MAISTRE et Pierre



D. Pierre, ! en 1585

En 1585, Pierre HEROST paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour Maître Jean BENOIST, pour Pierre SIMON, pour Pierre BROCARD, pour Lupien DAOUST par acquêt, et pour Jacques PILLAVOINE³⁶.

E. Gabriel, ∞ à Françoise CAPPLOTTE ou CAMPLOT, † /1685

Marie Madeleine, ! en 1685

Anne, Honnête Fille, signe: Anne Herault, ! en 1690

HERBERT

A. Jean, de Chalautre, ! en 1500 à La Chapelle-Godefroy

Jean HERBERT de Chalautre est imposé dans le censier du seigneur de La Chapelle-Godefroy en 1500 pour un demi-arpent de terre payé par Huguenin LE PIED. Les marguilliers de La Chapelle-Godefroy payent en 1504 pour la censive d'un demi-arpent que Jean HERBERT a baillé à la fabrique³⁷.

HERLUISON³⁸

A. Nicolas, ne sait pas signer, manouvrier à Tremblay, † 13.12.1688 Avant-lès-Marcilly, (†) le 14, ∞ à Jeanne MIGORDIN, ne sait pas signer

GAULTIER, les hoirs Alexis MERLIN et -

- Taxée à 3 deniers 10 sols de cens et 1 1/4 boisseau d'avoine. [AD 10 - E* 2875]

36 Pierre HEROST paye censive à Saint-Aubin à la décharge de Maître Jehan BENOIST, à la décharge de Pierre SIMON, à la décharge de Pierre BROCARD, à la décharge de Lupien DAOUST par acquêt, à la décharge de Jacquet PILLEAVOINE en 1585 [AD 10 - E* 2881]

37 Jehan HERBERT de Chalautre est cité en 1500 à La Chapelle pour un demi-arpent de terre payé par Huguenin LE PIED; les marguilliers de La Chapelle Saint-Michel payent en 1504 pour la censive d'un demi-arpent qu'il a baillé à la fabrique [AD 10 - E* 2880]

38 Une Michelle ARLUISON, † & (†) 30.4.1651 Saint-Aubin

Etiennette, ° ca 1649, ∞ 2.6.1668 Avant-lès-Marcilly³⁹ à Toussaint LAROCHE, ° ca 1646, fils d'Etienne L., ne sait pas signer, manouvrier, demeurant à Avant-lès-Marcilly, et Jeanne PARISOT, ne sait pas signer

Barthélémy, b 8.1.1653 Avant-lès-Marcilly, p Barthélémy GENERAT, m Tousste DUCHAT, ∞ à Françoise CHARONNAT

Thomas, b 11.2.1660, p Thomas MIGORDIN, m Marye GALOIS

Jeanne, b 8.5.1665, p Simon LEFEBURE, m Estiennette BAZIN, ∞ 16.1.1690 Avant-lès-Marcilly⁴⁰ à Simon ADAM, veuf

A.1. Barthélémy, manouvrier aux Varennes les Marnay, † 10.9.1678 Marnay/Seine, (†) le 11⁴¹, ∞ 27.11.1673 à Françoise CHARONNAT, ° ca 1654/1656, fille de Claude C. et Marie MASSON, ∞(2) 6.2.1680 à Pierre COLLAT, ° ca 1658, fils de Jean C. et Barbe MARIN, † /1680

Claude, ° 28.11.1675, b le 29, p Claude GALLION, m Françoise VERNIER, de Mascon

B. Pierre, Maître, Honorable Homme, receveur du Clos Scellière, de Bouy, † /1673, ∞ à Honnête Femme Marthe VERNIER, ne sait pas signer, ! en 1673-1682

En 1670, Honorable Homme Pierre HERLUISON, receveur et fermier du Clos de Scellière, s'oppose dans un contrat notarié à ses deux domestiques, dont Charles HERLUISON, natif d'Orvilliers, à cause des propos injurieux et scandaleux qu'ils ont tenus contre l'honneur de Jean HERLUISON, fils de Pierre et Marguerite POUTRIERE, sa servante⁴².

En 1673, Marthe VERNIER, veuve de feu Pierre HERLUISON, receveur du Clos de Scellière, intervient dans un contrat notarié avec deux voituriers par eau à Nogent/Seine⁴³.

Entre 1676 et 1678, Marthe VERNIER, veuve d'Honorable Homme Pierre HERLUIYSON, receveur du Clos de Scellière, intervient dans plusieurs contrats notariés. Elle se fait représenter par son fils Jean HERLUIYSON, qui signe "J Herluison" avec paraphe⁴⁴. Elle intervient dans plusieurs contrats notariés les 8.2, 14.2 et 13.9.1680⁴⁵.

En 1677, Jean HERLUISON, fils majeur de feu Pierre et de Marthe VERNIER, prend le bail du Clos de Scellière pour 3 ans, pris par son père en 1667⁴⁶.

En 1679, Honnête Femme Marthe VERNIER, veuve de Honorable Homme Pierre HERLUIYSON, fermier et receveur du Clos de Scellière, achète des terres à Mâcon⁴⁷.

En 1680, Honnête Femme Marthe VERNIER, veuve de Honorable Homme Pierre HERLUISON, receveur du Clos Scellière, demeurant à Fontaine Mâcon s'oppose dans un contrat notarié à la famille HERLUISON d'Orvilliers, créanciers de feu Jean HERLUISON dit Pajot, et Thomas BEAUJAN, laboureurs à Orvilliers. Elle ne sait pas signer⁴⁸.

En 1681, Honnête Femme Marthe VERNIER, veuve de Honorable Homme Pierre HERLUIYSON, marchand fermier du Clos de Scellière, achète des terres à Mâcon⁴⁹.

veuve de feu Pierre HERLUISON, receveur du Clos de Scellière [AD 10 - 2E 66/24]

44 [AD 10 - 2 E 66/26]

45 [AD 10 - 2 E 66/27]

46 Le 3.7.1677, Jehan HERLUISON, fils majeur de feu Pierre HERLUISON et de Marthe VERNIER, prend le bail du Clos de Scellière pour 3 ans. C'est la reprise du bail fait par son père le 22.11.1667 [AD 10 - 83 H 3]

47 Le 10.4.1679, Michel BLANC, vigneron à Fontaine-Mâcon, et Edmée SUYNOT, sa femme, vendent à Honnête Femme Marthe VERNIER, veuve de Honorable Homme Pierre HERLUIYSON, fermier et receveur du Clos de Scellière, 1 quartier 1/2 de terre à Mâcon. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/27]

48 Le 16.11.1680, Honnête Femme Marthe VERNIER, veuve de Honorable Homme Pierre HERLUISON, receveur du Clos Scellière, demeurant à Fontaine Mâcon intervient dans un contrat notarié contre Simon MAROT, maréchal, René et Mathieu HERLUISON, laboureurs, tous demeurant à Orvilliers, portant fort pour Charles HERLUISON, leur frère et beau-frère, demeurant audit lieu, créanciers principaux de feu Jean HERLUISON dit Pajot, vivant laboureur demeurant à Orvilliers, et de Thomas BEAUJAN, de pareil état audit lieu. Ils interviennent à cause des poursuites faites par Edmé POURTEAUT, marchand à Nogent/Seine, qui avait fait constituer lesdits HERLUISON dit Pajot et BEAUJAN prisonniers des prisons royales de Nogent/Seine. Lesdites VERNIER et HERLUISON, pour leur faire plaisir, avait payé 72 livres pour les faire libérer contre une obligation du 28.1.1654. Tous signent sauf la veuve HERLUISON, "Matieu Herluison", "Simon Marot", "René Herluison" [AD 10 - 2E 66/27]

49 Le 31.12.1681, Jean SUYNOT l'aîné, vigneron à Fontaine-Mâcon, vend à Honnête Femme Marthe VERNIER, veuve de Honorable Homme Pierre HERLUIYSON, marchand fermier du Clos de Scellière, 5

39 Témoins: Noel MASSE, manouvrier, demeurant à Avans, ne sait pas signer, grand-père de l'épouse (!), Pierre LA ROCHE, manouvrier, demeurant à Avans, signe: "Pierre Laroche" avec paraphe, beau-frère de l'époux (!), Jehan LECLERC, manouvrier, demeurant à Avans, signe: "J Leclerd" avec paraphe, beau-frère de l'époux

40 Le 31.1.1689, contrat de mariage entre Simon ADAM, fils de Louis ADAM, laboureur à Tremblay, et Honnête Fille Jeanne HERLUISON, fille de feu Nicolas HERLUISON et Jeanne MIGOURDIN, manouvrier demeurant au Mesnil [AD 10 - 2 E 66/30]

41 Témoins: Nicolas HERLUISON, manouvrier à Tremblay, père, Claude CHARONNAT, vigneron à Saint-Aubin, beau-père, qui ne savent pas signer

42 Le 15.5.1670, accord avec François CHOISELAT, natif d'Echemine, et Charles HERLUISON, natif d'Orvilliers, serviteurs domestiques de Honorable Homme Pierre HERLUISON, receveur et fermier du Clos de Scellière, pour raison des propos injurieux et scandaleux qu'ils ont tenus contre l'honneur et réputation de Jean HERLUISON, fils de Pierre H. et Marguerite POUTRIERE, sa servante domestique [AD 10 - 2 E 66/22]

43 Le 29.9.1673, contrat entre Honorables Hommes Innocent BRANCHARD et Laurent COURCIER, voituriers par eau à Nogent/Seine, et Marthe VERNIER,

En 1682, Honnête Femme Marthe VERNIER, veuve de Honorable Homme Pierre HERLUISON, receveur du Clos de Scellière, demeurant à Fontaine-Mâcon, achète une rente⁵⁰.

Pierre HERLUISON et Marthe VERNIER sont les parents de:

Jean, signe: J Herluison avec paraphe, ! en 1677 au Clos de Sellière, marchand laboureur à Fontaine-Mâcon⁵¹

Edmé, de Bouy, de Fontaine-Mâcon, ° ca 1658/1660, ∞ à Marie ROYER

Pierre, Maître, signe: P Herluison, maître chirurgien, demeurant à Nogent/Seine, de Mâcon

Edmée, † /1698, ∞ à Maître Edmé BOUDIER, procureur fiscal de la justice de Mâcon

Laurent, laboureur, ∞ 8.2.1684 Fontaine-Mâcon⁵² à Marie PAUTHÉ, fille de Lupien P., signe, et † Françoise POULTIN

Marie, cm 2.1.1679 Nogent/Seine⁵³ à Antoine BILLY, laboureur à Courceaux, fils d'Honorable Homme Etienne B., † /1679, et Barbe CHAUMONT

B.1. Edmé⁵⁴, Monsieur, Sieur, Honorable Homme, signe: E Herluison, laboureur, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, receveur de Madame de Pont/Seine, ! en 1697-1702, † 12.3.1704, (†) le 13 dans l'église

En 1697, Edmé HERLUISON, laboureur à Saint-

Aubin, et Edmée BABELIN, sa femme, prennent le bail de la terre de Saint-Aubin⁵⁵.

En 1702, Maître Edmé HERLUISON, receveur de la terre et seigneurie de Saint Aubin, intervient avec plusieurs habitants de Saint-Aubin dans un contrat notarié. Il signe "E Herluison" avec paraphe⁵⁶.

En 1712, plusieurs vigneron à Fontaine-Mâcon, prennent de Jean BRUN, boulanger à Marnay/Seine, tuteur des enfants mineurs d'Edmé HERLUISON et Edmée BABELIN, le bail de 30 arpents de terre à Fontaine-Mâcon⁵⁷.

∞(1) à Marie ROGER, † 23.10.1683 Fontaine-Mâcon, (†) le 24 dans l'église, fille de Jean R., signe, et Marie CHENAUL, signe

Marie Edmée, b 19.10.1683 Fontaine-Mâcon, m Esmée HERLUISON, signe, p Jean ROGER, de Babit, diocèse de Sens, signe

∞(2) 7.2.1685 en l'église Sainte-Savine, faubourg de Troyes en Champagne, à Edmée BABELIN, signe: Edmée Babelin, de Fontaine-Mâcon, ° ca 1666, † /1721, fille de Maître Jean B., et Jeanne BILLOU, ∞(2) 9.4.1709⁵⁸ à Nicolas NOEL, ne sait pas signer, de Quincey, ° ca 1678, fils de Nicolas N., † /1709, et Jeanne GUICHARD, ne sait pas signer

quartiers de terre à Mâcon [AD 10 - 2 E 66/27]

50 Le 20.6.1682, Guillaume fils d'Edmé BOYARD, vigneron à Fontaine-Mâcon, et Jeanne LE PIED sa femme, vendent à Honnête Femme Marthe VERNIER, veuve de Honorable Homme Pierre HERLUISON, receveur du Clos de Scellière, demeurant à Fontaine-Mâcon, une rente [AD 10 - 2 E 66/28]

51 Le 12.5.1680 intervient dans un contrat notarié Philippes AUBERT, serviteur domestique de Honorable Homme Jean HERLUISON, marchand laboureur demeurant à Fontaine-Mâcon. Il signe "J Herluison" avec paraphe [AD 10 - 2E 66/27]

52 Avec permission du curé de Courseaux, diocèse de Sens, témoins: Esmé HERLUISON, signe, frère de l'époux, Pierre HERLUISON, signe, frère de l'époux, Esmé BOUDIER, signe, beau-frère de l'époux

53 Le 2.1.1679, contrat de mariage de Antoine BILLY, laboureur à Courceaux, fils de feu Honorable Homme Estienne, laboureur audit lieu, et Honnête Femme Barbe CHAUMONT, assisté de Nicolas POULAIN, laboureur à Courceaux, son cousin germain, avec Honnête Fille Marie HERLUISON, fille de feu Honorable Homme Pierre, receveur du Clos de Scellière, et Honnête Femme Marthe VERNIER, assistée de Honorable Homme Jean HERLUISON, laboureur demeurant à Fontaine-Mâcon, son frère, Maître Edmé BOUDIER, substitut de Monsieur le procureur du roi au bailliage de Nogent/Seine, son beau-frère. Ils signent "Anthoine Billy" avec paraphe, "E Boudier" avec paraphe, "J Herluison" avec paraphe, "Marie Herluison", "N Poullain" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/27]

54 Cité cousin de Jacques JACQUINOT, ∞ 22.11.1690 Fontaine-Mâcon à Claudine LEBLANC

55 Le 10.2.1697, Edmé HERLUISON, laboureur à Saint-Aubin, et Edmée BABELIN, sa femme, prennent le bail de la terre de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2888]

56 Le 19.10.1702, Maître Edmé HERLUISON, receveur de la terre et seigneurie de Saint Aubin, Edmé VAILLANT, vigneron, Théodore GUILLAUME, manouvrier, Claude ANCEAU, manouvrier, Pierre PROTIN, vigneron, Nicolas ANCEAU, vigneron, Michel HEDRY, vigneron, Pierre MUGUET, manouvrier, Claude ROZÉ, François BLANCHARD, aussi vigneron, Jean MAISTRE, manouvrier, Michel ANCEAU, greffier, Laurent BALIGAULT, vigneron, Simon PRUDHON, syndicq, Claude FONTAINE et Claude GRILLAT, collecteurs des tailles, Jean MOREAU, laboureur, admodiateur des dimes, André GUILLEMARD, laboureur, interviennent dans un contrat. L'acte est signé: "E Herluison" avec paraphe, "Claude Rozé", "S prudhon" avec paraphe, "Laurent Balligault" [AD 10 - 2 E 66/38]

57 Le 7.5.1712, Laurent et Pierre CHAUMARD, vigneron, Edmé BLANC et Edmé GAMBIER, aussi vigneron à Fontaine-Mâcon, retiennent à titre de pension d'argent de Jean BRUN, boulanger à Marnay, tuteur des enfants mineurs d'Edmé HERLUYSON et Edmée BABELIN, 30 arpents de terre à Fontaine-Mâcon [AD 10 - 2 E 66/41]

58 Il y a eu opposition de Pierre HERLUISON et Jean LOSTELET dont ils se sont déportés le 20.2.1709 devant les notaires royaux LE COURT et LE MOT

Edmée, Honnête Fille puis Honnête Femme, signe: Edmée Herluison, b 20.11.1685 Fontaine-Mâcon, m Honneste Fille Anne BARAT, de St Aubin, signe, p Pierre GAMBIER, laboureur, signe, ∞ 9.2.1706 à Honnête Personne Jean LHOSTELLET, signe: Jean Lostelet, cabaretier, hôtelier, de Nogent/Seine, ° ca 1682/1683, † & (†) 6.6.1711, fils de Jean L., taillandier, † /1706, et Marie MASSEY

Jean, b 8.10.1687 Fontaine-Mâcon, p Jean BABELIN, de St Aubin, signe, m Claude MASSE, de St Laurent de Nogent sur Seyne, ne sait pas signer, signe: Jean Herluizon, ! en 1702-1721, de Fontaine Mascon

Pierre, b 10.5.1690 Fontaine-Mâcon, p Pierre HERLUISON, m.e chirurgien, signe: P Herluison, m Honneste Fille Marie BABELIN, de St Aubin, signe: Marie Babelin

Jeanne, ne sait pas signer, ° & b 3.8.1692, p M.e Michel ANCEAU, p.r en cette mairie, signe: M Anceau, m Jeanne BABELIN, ne sait pas signer, épouse de Claude GEHENNERAT, lab., ∞ 16.11.1711⁵⁹ à Claude GOIX, ne sait pas signer, de Quincey, ° ca 1683, fils de Henri G., † /1711, et Louise DOYEN

Anne, ° & b 3.10.1694, p Claude DIRESENE, vig.on, ne sait pas signer, m Anne GOUBAULT, épouse de Hieremie PETIT, marechal, probablement ∞ /1719 à Louis BLAQUE, fermier, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin

Marie, ° 20.9.1696, b le 21, p Jean ROSÉ, vig.on, ne sait pas signer, m Marie CHAILLY, ne sait pas signer

Marguerite, ° 27.10.1698, b le 29, p Pierre BOUDIER, de Fontaine-Mascon, signe: Pierre Boudier, fils de M.e Edmé B., p.r fiscal de la justice de Mascon, et † Edmée HERLUISON, m Honneste Fille Margueritte DE LA MAISON, de Fontaine-Mascon, signe: Margueritte De La Maison, fille de Jean D. et Francoize GUICHARD

Edmé, ° 24.4.1701, b le 25, p Nicolas MERCIER, de Quincey, signe: N Mercier, fils de Jean M., m Barbe BELLEVILLE, signe: Barbe Belleville

Nicole, Honnête Fille, ne sait pas signer, ° 10.9.1703, b le 11, p Honneste Garson Michel BABELIN, signe: Michel Babelin, m Nicolle GUILLEMARD, ne sait pas signer, ∞ 10.11.1721⁶⁰ à Alexandre COURCELLE, signe: Alexandre Courcelle, de Quincey, ° ca 1696, fils de Barthélémy C., † /1721 et Catherine VIOLEAU

C. Gervais, ne sait pas signer, manouvrier, ∞ à Simone MARCHERAT

Jacques, ° ca 1677, ∞ à Anne PELLETIER

Martin⁶¹, d'Avon-la-Pèze, ° ca 1681, ∞ à Nicole GRILLAT

C.1. Jacques, ne sait pas signer, † 2.11.1713, (†) le 3, ∞ à Anne PELLETIER⁶², ne sait pas signer, ° ca 1674, ∞(2) 21.8.1719⁶³ Avant-lès-Marcilly à Jacques PARISOT, demeurant à Avant-lès-Marcilly, ° ca 1660, veuf de Jeanne FREMONT

Jacques, ° 10.7.1707, b le 11, p Jacque DIMANCHE, couvreur en paille, ne sait pas signer, m Anne BOURGOUIN, signe: Anne Bourgouin, † 10.1.1715, (†) le 11

Edmé, ° & b 15.11.1710, obiit et (†) 17.11.1710, p Edmé GUILLEMARD, m Gabriel HERLUISON, d'Avon, ne sait pas signer

Marie, ° & b 20.9.1713, p Claude GUILLAUME, m Marie ANCEAU, ne sait pas signer

C.2. Martin, ne sait pas signer, manouvrier, d'Avon-la-Pèze, ° ca 1681, ∞ 26.11.1703 à Nicole GRILLAT, ne sait pas signer, ° ca 1682, fille de Nicolas G., ne sait pas signer, manouvrier, et Martine SABOT

Pierre Martin, ° 1.8.1705, b le 2, p Denys BUISSOT, menuisier, signe: Deÿs Buissot, m Jeanne BABELIN, ne sait pas signer

Anne, ° & b 8.2.1707, p Jean FONTAINE, domesticque du Paraclet, signe: Jean Fontaine, m Anne HEDRIT, ne sait pas signer

Edmé, ° & b 2.10.1708, p Edmé DIMANCHE, m Jeanne PETIT, ne sait pas signer, † & (†) 8.2.1709

Jean, ° 3.4.1711, b le 5, obiit et (†) 27.5.1711, p Jean COLLET, m Edmée THOMAS, ne sait pas signer

François, ° & b 12.9.1712, p François LOURDET, d'Avon, ne sait pas signer, m Gabrielle HERLUYSON, d'Avon, ne sait pas signer, † & (†) 22.5.1717

François, ° 30.12.1717, b le 31, p François DANGLUZE, signe: François Dangluze, m Marie Anne HADOT, signe: Marie Anne Hadot

HERMAN ou HERMON

A. Claude (M), (†) 10.10.1623

HEURLLOT

A. Robert, ! en 1517, ∞ à NN., ∞(1) à Jean CHOSSIN

En 1517, Robert HEURLLOT paye censive au seigneur de Saint-Aubin à cause des héritages qui lui appartiennent à cause de sa femme qui fut femme de feu Jean CHOSSIN⁶⁴.

61 Jacque et Martin HERLUISON, ne savent pas signer, sont cités parents de Gervais DORÉ, ° ca 1654, † 21.10.1709

62 Anne HERAULT, veuve de Jacque HERLUYSON, est citée en 1714

63 Témoins: F. D'ANGLUZE, signe: F. d'Angluze, Jean DIRESENE, signe: Jean Diresne, Etienne CONDE, signe: Etienne Condé

64 En 1517 à Saint-Aubin, Robart HEURLLOT doit de cens

59 Un ban publié à Marnay, demeure du tuteur de l'épouse, Jean BREIN

60 Bans publiés aussi à Marnay où demeure le tuteur de la mariée, le Sieur Jean BRUN, qui n'ayant pu être présent à ce mariage à envoyé son consentement le 9.11.1721

HORSIN

A. Amant, ! en 1593-1595

Amant HORSIN paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1593 et 1595. Il paye pour la maison MIGOURDINE, pour un retrait des héritiers de Louvet ROUSSAT, pour six années de sa vigne de Pothièrre. Pierre NORMANT paye pour un acquêt qu'il a fait d'Amant HORSIN⁶⁵.

HUBERT

A. Jean, soldat, ∞ à Jeanne HUILLIER, ° ca 1626, (†) 11.2.1672

HUCHER (LE)

La famille HUCHER apparaît en 1488 à Saint-Aubin avec Jean, qui obtient alors de l'Abbaye du Paracllet le bail d'une large exploitation. Jean HUCHER ne semble pas originaire du village. La famille HUCHER disparaît de Saint-Aubin après la seconde moitié du XVI^{ème}. Toutefois, une Nicole HUCHER paye en 1599 les arriérés de censive sur une maison à Saint-Aubin⁶⁶.

A. Jean^{67, 68}, demeurant à La Chaume, procureur des religieuses du Paracllet en 1490, ! en 1488-1496, † 1496/1498, (†) dans l'église de l'Abbaye du Paracllet, ∞ à Félicon, ! en 1488-1506

En 1488, Jean HUCHER et son épouse Félicon prennent des religieuses du Paracllet le bail à trois vies de 180 arpents de terre aux Mergers et de 20 arpents à La Chaume. Ils s'engagent à les mettre en valeur et à

y faire bâtir 2 maisons de 4 demeures^{69, 70}.

En 1524, une première sentence condamne les successeurs de Jean HUCHER à payer les arriérés du bail de 1488, il s'agit de ses fils, gendres et petit-fils⁷¹.

En 1544, Jeanne HUCHER, veuve de Jean DE VIGNE, rend aux religieuses du Paracllet son droit au bail pris par son père Jean en 1488⁷². Sa part est de 30 arpents.

En 1545, les successeurs de Jean HUCHER sont de nouveau condamnés à payer les arriérés du bail de 1488. Il ressort de cette condamnation que les enfants de Jean HUCHER sont déjà tous morts⁷³.

En 1558, les descendants de Jean HUCHER sont une

69 Le 6.4.1488, Jehan HUCHER et Félicon sa femme, prennent pour leurs vies, celles de leurs enfants et petits-enfants, procréés par mariage, le bail d'une terre où faire construire 3 maisons [AD 10 - 24 H 58]

70 Le 6.4.1488, Jean HUCHER et Félicon, sa femme, prennent des abbesses du Paracllet le bail à titre de rente et moisson de grains, du gagnage et labourage de la terre des Mergers à Saint-Aubin, soit 9 x 20 arpents de terre en labour et en friches, et d'une terre à La Chaume, soit 20 arpents de pré et buisson. La durée du bail est fixée à trois vies, à savoir lesdits preneurs pour la première vie, les enfants procréés de leur mariage légitime pour la seconde vie, et les enfants procréés des légitimes mariages de leurs enfants pour la troisième vie. En contrepartie, lesdits preneurs promettent de nettoyer et essarter les terres qui sont en friches aux Mergers et d'y faire édifier une maison de 4 demeures avec grange de bois et étable, et aussi de faire édifier à La Chaulme une maison de 4 demeures [AD 10 - 24 H 100]

71 Le 21.11.1524, sentence du bailliage de Nogent au profit des religieuses du Paracllet contre Jean HUCHER, Jean DEVIGNE, Ambroise SIMON, la veuve et autres héritiers de Jean HUCHER (Gillet GILLOTTE, Jehan HUCHER, Jehan DEVIGNES, Ambroise SIMON, la veuve Thévenyn DUCLOS, Jehan COLLET le jeune à cause de sa femme et Estienne MERLIN), détenteurs des gagnages des Mergers et La Chaume, les condamnant à payer 5 septiers, 12 boisseaux de froments ... pour arrérage [AD 10 - 24 H 100]

72 Le 30.4.1544, Jehanne HUCHER, veuve de Jehan DEVIGNES, en son vivant demeurant à la Chaulme, se déporte du bail à trois vies pris il y a 60 à 80 ans, le 6.4.1488, par feu Jehan HUCHER son père au profit des religieuses du Paracllet d'un gagnage à Saint-Aubin à condition de la nourrir, loger, coucher, chauffer sa vie durant et après son décès la faire inhumer selon sa condition. Jehanne jouit de 30 arpents des terres des Mergers pour la deuxième vie, reconnaissant être âgée de environ 80 ans, ne peut plus vaquer à ses aïssances et négoces pour son vêtir, nourrir et entretenir. Elle sera inhumée en l'église de l'abbaye devant l'autel Monseigneur Saint-Jean après ledit défunt Jehan HUCHER son père étant inhumé audit lieu [AD 10 - 24 H 100]

73 Le 12.5.1545, devant Denis ANGENOST, écuyer, seigneur des Barres, bailli de Nogent/Seine, à propos de la succession de feu Jean HUCHER, qui pris et retint un gagnage appelé "Les Mergers" et "La Chaulme" avec les terres labourables, maisons, granges et autres héritages pour 3 vies à la charge de 12 septiers de blé. Jehan

à cause des héritages à lui appartenant à cause de sa femme qui fut femme de feu Jehan CHOSSIN [AD 10 - E* 2880]

65 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Amen HORSIN paye censive pour la maison MIGOURDINE en 1593 pour 2 années; il paye pour un retrait des héritiers Louvet ROUSSAT en 1593 pour 4 années; il paye en 1593 pour six années de sa vigne de Pothièrre; Agnien HORSIN paye en 1594, et en 1595 pour sa vigne; Pierre NORMANT paye pour l'acquêt qu'il a fit d'Agnien HORSIN en 1594 - il doit lods et ventes - [AD 10 - E* 2883]

66 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Nicole HUCHER paye censive pour la maison où demeure Claude GOUBAULT pour 4 années sans préjudice d'autres années et sans d...sion en 1599; Nicole HUCHER paye en 1600, 1601, 1602, 1604, 1605 [AD 10 - E* 2883]

67 Dans un mémoire sans date des cens dûs à la seigneurie de Saint-Aubin, déclaration des hoirs LE HUCHER pour une terre [AD 10 - E* 2873]

68 Dans un mémoire sans date des cens dûs à la seigneurie de Saint-Aubin, rente due par Jehan LE HUCHER demeurant au Paracllet pour 1/2 arpent de terre à Saint-Aubin au fief de Besançon [AD 10 - E* 2873]

fois de plus poursuivis, cette fois-ci afin d'entretenir les bâtiments que Jean HUCHER s'était engagé à contruire dans le bail de 1488^{74, 75}.

Une autre procédure établie en 1562 puis en 1569 fait apparaître une nouvelle fois les descendants de Jean HUCHER⁷⁶.

En 1564, Louis et Noëlle GILLOTTE renoncent à leur tour à leurs droits au bail pris par leur aïeul Jean HUCHER⁷⁷.

Jean HUCHER intervient comme procureur des religieuses du Paraclat en 1490⁷⁸.

Jean HUCHER paye régulièrement sa contribution au

HUCHER est allé de vie à trépas, et pareillement ceux qui après lui ont occupé lesdits héritages pour la seconde vie, et ceux qui à présent les tiennent et occupent pour la troisième vie. Commission du bailli pour faire assigner lesdits à passer nouvelle déclaration et payer les arrérages échus [AD 10 - 24 H 100]

74 Les 15.7.1558 et 29.5.1562 comparaissent Edmé GUILLEMARD et consorts, héritiers de Jean HUCHER [AD 10 - 24 H 100]

75 Le 15.7.1558, Denis ANGENOST, écuyer, seigneur des Barres et des Ormeaux, bailli de Nogent/Seine, intervient pour la cause nouvelle venue entre les abbesses du Paraclat à l'encontre de Edmé GUILLEMARD, Symon LAUXERROIS, Loys GILLOTTE, Eugene veuve de Claude GARNIER, Gilles GILLOTTE, Nicolle veuve de Georges HUOT, Guyon GAULTIER au nom et comme ayant pris la cause pour Jacques PAGERT pour raison du droit que ledit PAGERT avait du gagnage des Mergers et La Chaulme dont il est question, Barbe veuve d'Estienne MERLIN, tant en son nom que comme ayant pris la cause pour ledit Symon DAUSSANGE de ce qu'elle a acquis de lui lesdits héritages, Martin THIERRY, Pierre et Didier les CALOT, Denise MERLIN, veuve de Ambroise SIMON, la veuve Jean HUCHER, Jehan BRIGEON et Nicolas HUCHER, défendeurs, adjoint par Benoist TIXERRANT leur procureur.

Mention d'une sentence du bailliage du 17.6.1558 condamnant les défendeurs à faire les réparations nécessaires des maisons, granges, logis et étables au gagnage des Mergers et La Chaulme.

La procédure a pour objet de décider quelles réparations faire et quand.

Tous les défendeurs comparaissent sauf Eugene veuve de Claude GARNIER, Denise veuve d'Ambroise SIMON, la veuve de Jehan HUCHER et Nicolas HUCHER, représentés par BERTIN, et Martin THIERRY représenté par PARISOT.

Barbe veuve d'Estienne MERLIN a promis faire réparations pour la part de Gilles GILLOTTE pour raison de ce qu'elle a acquis de lui les héritages. [AD 10 - 24 H 100]

76 Le 8.5.1562, Edmé GUILLEMART à cause de sa femme et Symon DOSSANGE à cause de sa femme, demeurant à Quincey, Loys GILLOTTE demeurant à Ferreux, Hillaire LA RIBLE et Eugénie DU CLOZ veuve de Claude GARNIER, à cause d'elle, Gilles GILLOTTE demeurant à Pont/Seine, la veuve de Jehan HUCHER à cause de son dit feu mari, la veuve d'Ambroise SYMON demeurant à Saint-Aubin, Nicolle veuve de Georges HUOT demeurant audit Nogent à cause de Guyon GAULTIER,

censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1491 et 1496. Ses héritiers et sa veuve payent à partir de 1498 et jusqu'en 1506⁷⁹.

La veuve HUCHER est aussi citée pour avoir repris une partie des héritages de Simonnet BROCARD, alors que (Gilles) GILLOTTE et Jean DEVIGNE en reprennent une autre partie⁸⁰.

Jean HUCHER est le père de 4 enfants:

la veuve d'Estienne MERLIN de Saint-Aubin à cause dudit défunt, Martin THIERRY, Pierre COLLET tant en son nom et comme se faisant et portant fort pour Didier CALLOT son frère, Jehan BRIGEON défendus le 17.6.1558 par Benoist TIXERRAND, sergent royal au bailliage, Maître Nicolas BARBETTE leur procureur, Maître Jehan ANDRY leur procureur, défendus auparavant par Maître Jehan BERTIN, possesseurs et détenteurs du gagnage des Mergers par rente viagère des abbesses du Paraclat, d'environ 9 x 20 arpents moyennant 12 grands septiers de blé plus un autre gagnage appelé La Chaulme, avec maison, accin et 20 arpents pour 20 sols tournois de rente viagère, par baux faits aux prédécesseurs des défendeurs. Mention de 6 boisseaux de froment et 14 1/2 boisseaux d'avoine, 11 boisseaux de froment, 11 1/2 boisseaux de seigle, 11 1/2 boisseaux d'orge, 11 1/2 boisseaux d'avoine, arrérages dûs depuis 1558 pour le gagnage de La Chaulme. Signé "Bureau".

Un autre acte du 29.5.1569. [AD 10 - 24 H 100]

77 Le 16.1.1564, Anthoyne DU ROCHERET, écuyer, seigneur de la Petite Aulne et de la Punbaudière (?), conseiller du roi notre sire, bailli de Nogent/Seine, pour une requête du 10.7.1573, de Loys GILLOTTE, laboureur demeurant à Quincey et Nicolle (ou Noëlle) GILLOTTE, veuve de Jean PAYANT aussi demeurant audit lieu, à l'encontre des abbesses du Paraclat, a dit que pour leur vieillesse, débilité et impuissance et autres causes et raisons à plein mentionnées en leur requête au jour de bail à eux fait par les abbesses à leurs aïeux desdits GILLOTTE du gagnage des Mergers et La Chaulme, nonobstant la dernière vie qui restait encore à présent en leurs personnes, remettent le bail, promettent payer les arrérages, cesser les troubles, prendre fait et cause pour les abbesses. Sont présents Loys GILLOTTE et LARGENTIER son procureur, portant fort pour Noëlle sa sœur, le 15.1.1574. Signé "Jehanne CHABOT" et "Maître Jehan ANDRY, prêtre".

Rendu le bail fait à feu Jehan HUCHER et Félicon sa femme le 6.4.1488 contre un grand muids de blé, 2 grands livres de cire et 20 sols tournois. [AD 10 - 24 H 100]

78 Le 14.12.1490, Jehan GALLOIS, fils de Jehan G. l'aîné, laboureur demeurant à Courclain, paroisse de Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclat, représentées par Jehan LE HUCHER, leur procureur, le bail pour 9 ans de 12 arpents de terre au lieudit "Les Carreaux" [AD 10 - 24 H 100]

79 Jehan HUCHER paye cens à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1494 pour sa vigne et pour un demi-arpent de terre accin; Jeh. DE VIGNES, charpentier paye en 1491 et

Jean, ∞ à Marguerite FAVIERE
 Jeanne, ° ca 1464, † 1544/1545, ∞ à Jean
 DEVIGNE, charpentier à la Chaulme, † /1544
 une fille, ∞ à Jean MERLIN
 une fille, ∞ à Gillet GILLOTTE

Jean HUCHER semble aussi être le père de Perrin,
 cité dans un témoignage de 1541⁸¹.

A.1. Jean, archer du roi à Quincey, † en 1507-1529, †
 1529/1533, ∞ à Marguerite FAVIERE, † en 1524-1533

Jean HUCHER paye sa contribution au censier du
 seigneur de Saint-Aubin entre 1507 et 1529; sa veuve
 paye en 1533. En 1510, 1511 et 1513, il fait une
 déclaration commune avec Gillet GILLOTTE, Jean
 MERLIN et Jean DE VIGNES (ses beaux-frères)⁸².

1493 pour sa part du verger pour ce payé par la mer. de
 HUCHER; il paye en 1491 pour sa plante et pour un
 demi-arpent de Housoy; il paye en 1493 pour sa plante et
 autre terre et en 1495, pour sa vigne et pour sa terre dudit
 lieu; il paye en 1496 pour un arpent de terre, pour
 censive, au même lieu pour un arpent; Jehan HUCHER
 paye cens en 1498 tant pour lui que pour les héritiers
 Jehan BROCARD (?); les héritiers de Jehan LE HUCHER
 payent rente en 1498 par les mains d'Estienne DU CLOZ
 et en 1499 par celles de la veuve Jehan LE HUCHER; les
 veuve et héritiers de Jehan LE HUCHER payent à Saint-
 Aubin en 1500 pour un demi-arpent de vigne assis au
 Husson, pour un arpent de terre séant près et attendant
 d'illec; la veuve feu HUCHER paye en 1502 (2 fois) pour
 un demi-arpent de vigne assis au Houssoy et pour un
 arpent de terre; la veuve de Jehan HUCHER paye en 1504
 pour la vigne du Housoy et autres héritages; elle paye en
 1506 pour sa vigne et ses terres; Guille DURIEAU paye
 en 1518 pour deux parts de la vigne qui fut a feu Jehan
 HUCHER et en 1526 pour sa part de la vigne qu'il a
 achetée de Jeh. HUCHER [AD 10 - E* 2880]

80 Déclaration au terrier de 1488-1490 de Symonet
 BROCCQUART, plus tard à GILLOTTE et Jeh. DE
 VIGNES; et un essart plus tard à la veuve de Jeh. LE
 HUCHER [AD 10 - 24 H 118]

81 Le 22.11.1541, dans une enquête sur l'étendue de la
 Garenne de Pont, est entendu comme témoin à
 Nogent/Seine, en l'hôtellerie de Noël LE MADRE où
 pend l'enseigne de la corne de bœuf:

Didier ADAM, laboureur demeurant au Mesnil, paroisse
 d'Avant, âgé de 75 ans environ, natif d'Avant où il a
 toujours fait sa résidence.

➤ il a vu autrefois Perrin HUCHER, fils du receveur du
 Paraclet, qui menait des femmes prisonnières à Saint-
 Aubin qu'il disait avoir pris au bois du Tillée
 appartenant aux Religieuses [AD 10 - E* 2860]

82 Jehan HUCHER paye cens à Saint-Aubin en 1507 et
 1510 pour II de terre qu'il a acquis de Estienne VOSTON
 près du verger (tant au buisson Ba...not comme en
 Sellons); il paye en 1510, 1511 et 1513 avec Gillet
 GILLOTTE, Jehan MERLIN et Jehan DE VIGNES pour un
 demi-arpent de vigne et terre; il paye en 1510, en 1511
 pour cens et pour sa vigne, en 1513 pour cens, pour sa
 vigne (barré), et pour cinq quartiers de terre au dessus
 des Seillons acquis de P.re DU CLOS, cens; il paye en
 1518, 1519 et 1520; il paye en 1519 à la décharge
 d'Estienne VOSTON; 1520 pour les terres par lui aquis
 de Estienne VOSTON pour cens et rente; il paye en 1526,

En 1520 et 1529, Jean HUCHER est témoin dans une
 procédure pour dégradation de la garenne de Pont⁸³,
⁸⁴.

Jean HUCHER vend des terres à Edmond DU VAL en
 1521 et 1522. Il est archer sous la charge de Monsieur
 le prévôt des maréchaux de France à Quincey ou
 archer du roi notre sire sous la charge de Monsieur
 DE GUYSE⁸⁵.

En 1524, Jean HUCHER et sa femme Marguerite
 FAVIERE vendent une terre à Marie LE BLANC⁸⁶, ⁸⁷.

Jean HUCHER et Marguerite FAVIERE sont sans
 doute les parents de Jean HUCHER, sergent royal de
 Pont/Seine cité en 1536⁸⁸ et 1541⁸⁹. Il faut noter qu'en

en 1527 pour sa maison, en 1529 (2 fois) pour sa maison
 près du pont; sa veuve paye en 1533 pour sa maison [AD
 10 - E* 2880]

83 Dans une sentence du 10.2.1520 pour dégradation de
 la garenne de Pont sont appointés les parties suivantes:
 Gillet LIETARD, Jeh. GUILLE., Gillet PAYEN, Pierre
 COUSTUR., Phle BONNERAT, La veuve Thomas
 MOTET, la veuve Estien. DU CLOZ, Jeh. ROSE, Clement
 BAILLIGAUT, la veuve Jehan DES MASSUES, la veuve
 P.re DU CLOS, P.re DU CLOS le jeune, Gillet GILLOTTE,
 George BARBOTIN, Denis DU CLOS, Mathurin
 COURONNEAU, Jehan COURONNEAU, Jehan LE
 HUCHER, tous en personne sauf la veuve DU CLOZ
 représentée par sa fille [AD 10 - E* 2821]

84 Le dernier.2.1529, comparaissent pour dégradation en
 la garenne de Pont: Gillet LYETART, Jehan GUILLE.
 (GUILLEMAR), Gillet PAYEN, Pierre COUSTURIER,
 Phle BONNERAT, la veuve de Thomas MOTET, la veuve
 d'Estienne DU CLOZ, Jehan ROSEY, Clément
 BAILLIGAUT, la veuve de Jehan DES MASSUES, la
 veuve de P.re DU CLOZ, Pierre DU CLOZ le jeune, Gillet
 GALLOIS, George BOURBOTIN, Denis DU CLOS,
 Maturin COURONNEAU, Jehan COURONNEAU, Jehan
 LE HUCHER [AD 10 - E* 2801]

85 Le 29.8.1521, Jehan HUCHER, archer sous la charge de
 Monsieur le prévôt des maréchaux de France à Quincey,
 vend à Edmond DUVAL, laboureur demeurant à Saint-
 Aubin, 2 arpents 1/2 de terre à Saint-Aubin, au "terrier
 Huot"

Le 22.11.1522, Jehan HUCHER, archer du roi notre sire
 sous la charge de Monsieur DE GUYSE, vend à Edmon
 DUVAL, laboureur demeurant à Saint-Aubin, 2 arpents
 de terre à La Chaulme [AD 10 - 24 H 109]

86 Le 15.2.1524, Jehan HUCHER, demeurant à La
 Chaulme, et Marguerite FAVIERE, sa femme, vendent à
 Marie LE BLANC, veuve de Denis ANGENOUST, et ses
 enfants:

➤ 9 quartiers de terre au lieudit "le terrier Huot"

➤ 2 arpents 1/2 de terre au dessous de la vigne Cornu
 [AD 10 - E* 2858]

87 Le 13.2.1524, Jean HUCHER et Marguerite FAVIERE
 sa femme vendent à la veuve Denis ANGENOUST de 2
 arpents 1 quartier de terre à Saint-Aubin et 2 arpents 1/2
 de terre [AD 10 - E* 3052]

88 Le 21.12.1535, Jehan LE HUCHER, sergent royal au
 bailliage de Pont/Seine est témoin dans une procédure
 pour les seigneurs de Saint-Aubin. Il signe "J Hucher"
 avec paraphe [AD 10 - E* 2860]

89 Le 25.10.1541 procédure du procureur général du roi

1541, il intervient comme procureur de Nicole FAVIER, prévôt de Troyes dans une procédure opposant le procureur général du roi sur le fait des eaux-et-forêts du Royaume de France à divers particuliers dont Marguerite FAVIER, veuve d'Edmond BOUCHERAT.

HUET

A. Nicolas, ° ca 1632, † 15.9.1712, (†) le 16, fils de Noël H. et Perrette BOUCHEREAU, ∞(1) à Anne BERNART

∞(2) 9.7.1674 Quincey⁹⁰ à Claudine LARRIBE, fille de Jean L. et Jeanne JEANNERAT, ° ca 1624, † 24.10.1708, (†) le 25⁹¹

Adrien, ° ca 1673, ∞ à Marie Anne BOYER

A.1. Adrien, ne sait pas signer, berger, boucher, ! en 1690, ∞ 24.4.1713 à Marie Anne BOYER, ne sait pas signer, ° ca 1685, fille de Claude B., † /1713, et Anne RENARD

Nicolas, ° & b 10.4.1714, p Jean GUILLEMARD, signe: Jean Guillemard, fils d'André G., m Marie Anne BOUQUIN, signe: Marie Anne Bouquin, † & (†) 30.4.1716

Marie Anne, ° 20.2.1716, b le 21, p François D'ANGLUZE, signe: F d'Angluze, m Marie Charlotte PAULOT, ne sait pas signer

Nicolas, ° & b 19.10.1717, p Nicolas ANCEAU, signe: Nicolas Anceau, m Honnête Femme Edmée HARLUYSON, signe: Edmée Harluyson, † 5.10.1720, (†) le 6

Gabriel, ° 15.12.1719, b le 17, p Gabriel FEUILLAT, ne sait pas signer, m Edmée ANCEAU, ne sait pas signer

Marie Susanne, ° & b 29.4.1722, p Charle LAURENT, signe: Charle Laurent, m Susanne COUTANT, ne sait pas signer

HUGUENIN

Famille originaire de La Chapelle-Godefroy, installée à Saint-Aubin au milieu du XVI^e siècle.

A. Martin dit Picquerat, laboureur, demeurant à La Chapelle-Godefroy, ° ca 1428, ! en 1491-1507

Martin HUGUENIN (dit Picquerat) paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur

sur le fait des eaux-et-forêts du royaume de France contre Estienne DUCHAT, Claudin THONNELIER, Marguerite FAVYER, veuve d'Edmon BOUCHERAT, représentée par Jehan GUYON son procureur et Maître Nicolle FAVYER, prévôt de Troyes, adjoint par Jacques DE RESGNE, huissier des eaux-et-forêts. L'objet de la procédure est une pièce de 60 arpents de terre et bois dans la garenne de Pont. Le 2.11.1541, Jehan HUCHER, sergent royal à Pont, défend Nicolle FAVYER dont il est le procureur [AD 10 - E* 3031]

90 Témoins: Anthoine GENNERAT, Hugues MEHART, qui signent

91 Témoin: Jacque DIMANCHE, ne sait pas signer, parent

de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy entre 1491 et 1507. Ses héritiers payent en 1527^{92, 93}.

En 1500, Martin HUGUENIN dit Picquerat est assigné comme témoin dans une procédure opposant les religieuses du Paraclét aux dames de Nogent/Seine au sujet des droits de pâture à Saint-Aubin et Quincey. Martin HUGUENIN est laboureur à La Chapelle-Godefroy. Il se déclare âgé de 72 ans environ. Il est natif de la Chapelle-Godefroy où il a toujours demeuré. Il cite le témoignage de sa feu mère^{94, 95, 96}.

92 Martin HUGUENIN dit Piquerart paye cens à La Chapelle en 1491 pour toutes ses terres et héritages; Martin HUGUENIN paye à Saint-Aubin en 1491 pour deux arpents de terre; Martin HUGUENIN paye à Saint-Aubin en 1504, 1505 et 1506 pour deux arpents de terre; il paye à La Chapelle en 1504 pour tous ses cens échus le jour Saint Remy et en 1505 et 1506 pour tous les cens qu'il doit en la seigneurie de la Chapelle; en 1507, sa censive à Saint-Aubin est payée par Pierre GALLOIS (GILLES ?) pour II de terre; il paye en 1507 à La Chapelle; Guillot GUINART paye à La Chapelle en 1507 pour un quartier de terre acquis de Martin HUGUENIN; ses hoirs payent à La Chapelle en 1527 [AD 10 - E* 2880]

93 Martin PICQUERAT paye cens à Saint-Aubin en 1491 (2 fois), 1493 et 1494 pour sa terre du chemin de Pont; il paye en 1496 pour II arpents assis en la Garenne; il paye en 1495, 1498 et 1499 pour sa censive; il paye en 1500, 1502 (2 fois) et 1504 pour deux arpents de terre assis au lieudit la Courte Voye; il paye en 1500 à La Chapelle pour sa maison et accin et pour toutes ses terres censives; Pierre GALLOIS paye à La Chapelle en 1505 pour trois arpents de terre assis au Closieau PAJOT par lui acquis de Martin PIQUERART [AD 10 - E* 2880]

94 Martin HUGUENIN dit Piquerat, laboureur, 72 ans ~, demeurant à La Chapelle-Godefroy, né à La Chapelle-Godefroy, est témoin le 6.8.1500 pour un procès; il cite Simonet BROQUAR et Jehan BELLEMERE, sa mère défunte, ... [AD 10 - E* 2926]

95 Le 6 ou 16.8.1500, enquête à la requête des religieuses du Paraclét contre Marguerite et Charlotte d'Armagnac, dames de Nogent et Pont/Seine, au sujet des droits de pâturage des troupeaux des religieuses à Saint-Aubin et Quincey sur les terres et jusqu'aux murs du Parc de Pont (dont elles ont été déboutées en 1540) par Guyon COIFFART, lieutenant du Prévôt de Troyes. 24.8.1500, vers 7 heures du matin, les témoins sont auditionnés en l'hôtel de Gillet GILLOTTE à Quincey:

Martin HUGÑ/HUGUE. dit Picquerat, laboureur, âgé de LXXII (72) ans environ, demeurant à La Chapelle Godefroy, natif de la Chapelle Godefroy où il a toujours été et demeuré.

➤ Il mentionne Symonnet BROCARD et Jehan BELLEMERE qui disaient que les vaches des religieuses, au mois de juin passé, avaient été prises par les officiers des demoiselles audit Nogent.

➤ Il a oui dire et maintenir aux anciens demeurant tant à La Chapelle que ailleurs à l'environ, et même à sa feu mère à un appelé LE BILLOU et autres fort anciens que la garenne de Pont s'étendait seulement au dedans des murs du parc.

A. (?) NN.

Rémi, ° ca 1471 La Chapelle-Godefroy
Jean

A.1. Rémi dit Picquerat, cardeur et drapier à Nogent/Seine, ! en 1518-1541

Rémi HUGUENIN paye censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy entre 1518 et 1522. Guillot GUIART paye sa coutume en 1527⁹⁷.

En 1541, Rémi HUGUENIN dit Picquerat fait un témoignage. Il est cardeur et drapier à Nogent/Seine. Il se dit âgé d'environ 70 ans et natif de La Chapelle-Godefroy. Il est le frère de Jean HUGUENIN, avec lequel il paye censive au seigneur de Saint-Aubin depuis plus de 20 ans⁹⁸.

A.2. (?) Jean dit Picquerat, laboureur à La Chapelle-Godefroy, ! en 1491-1507, † 1507/1518, ∞ à NN., ! en 1518-1533 à La Chapelle-Godefroy, fille de Jean LE PIED

Jean HUGUENIN (dit Picquerat) paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de La Chapelle-Godefroy entre 1491 et 1507. Il paye en 1491 pour sa part des héritages qui lui appartiennent à cause de sa femme, fille de Jean LE PIED. Il paye en 1507 pour sa part des terres de sa femme. La veuve et les héritiers de Jean HUGUENIN payent censive entre 1518 et 1533⁹⁹.

- Il a oui dire à sa dite feuë mère qu'elle avait vu plusieurs des dites terres de la Muette être en labour
- Il a oui dire à sa dite feuë mère que la tour de la Muette fut édiifiée par le seigneur de Pont et qu'il a acquis du seigneur de Saint-Aubin 3 quartiers de terre où la tour est édiifiée [AD 10 - 24 H 66 & E* 2860]

96 Martin HUGÑ dit Picquerat, laboureur, 72 ans environ, demeurant à La Chapelle-Godefroy, est témoin le 28.8.1500 pour un procès au profit des religieuses du Paraclet [AD 10 - E* 2892]

97 Rémy HUGUENIN paye cens à La Chapelle en 1518 et 1521; il paye en 1521 avec Girard HUSON (barré); il paye en 1522 à La Chapelle, plus deux deniers pour les acquisitions de Denis MASSE pour deux arpents de terre dudit HUGUENI. auprès la fosse de La Chapelle (Marnet barré) en trois pièces et demi-arpent et l'autre attenant à la Foretelle; sa coutume à La Chapelle est payée en 1527 par Guillot GUIART [AD 10 - E* 2880]

98 Le 23.11.1541, dans une enquête sur l'étendue de la Garenne de Pont, est entendu comme témoin à Nogent/Seine, en l'hôtellerie de Noël LE MADRE où pend l'enseigne de la corne de bœuf:

Remy (ou Denys) HUGUENIN dit Picquerat, cardeur et drapier demeurant à Nogent/Seine, âgé de 70 ans environ, natif de La Chapelle-Godefroy et a toujours demeuré à La Chapelle-Godefroy et Nogent/Seine.

- il cite Guyon DE LA HAVERDIERE
- 20 ans auparavant, son frère Jehan HUGUENIN paya à Jehan DE RANC des lods et ventes pour des terres acquises audit lieu [AD 10 - E* 2860]

99 Jehan HUGUENIN dit Piquerat paye cens à La Chapelle en 1491 pour son jardin, pour sa part des héritages à lui appartenant à cause de sa femme fille de Jehan LE PIED; Jehan HUGUENIN paye rente en 1498 et

En 1500, Jean HUGUENIN est assigné comme témoin dans une procédure opposant les religieuses du Paraclet aux dames de Nogent/Seine au sujet des droits de pâture à Saint-Aubin et Quincey^{100, 101}.

Jean HUGUENIN paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1500 et 1502¹⁰².

En 1536, la veuve de Jean HUGUENIN comparait dans une audition de témoins à Saint-Aubin¹⁰³.

Jean HUGUENIN est le père de:

Félix

A.2.A. Félix, laboureur à La Chapelle-Godefroy, ! en 1535-1541, ° ca 1496 La Chapelle-Godefroy

En 1529, Félix HUGUENIN apparaît dans une procédure avec d'autres habitants de Saint-Aubin¹⁰⁴.

1499 pour un quartier de vigne; Jehan HUGUENIN paye à La Chapelle en 1500, 1502, 1504 et 1505 pour sa maison et accin ainsi comme il se comporte, pour son jardin, pour ses terres; il paye en 1505 à La Chapelle pour trois arpents et demi de terre acquises par lui de Parrin PELLEZ; il paye en 1506 pour les cens de ses terres et vignes; Pierre VIGNER paye à La Chapelle en 1505 et 1506 pour une terre qu'il a aqise de Jehan HUGUENIN et en 1506 pour trois quartiers de vignes qu'il a acquis de Jeh. HUGUENIN; en 1506 à La Chapelle et 1507 à Saint-Aubin, Estienne VOSTON paye pour la vigne de Jeh. HUGUENIN; Jehan HUGUENIN paye en 1507 à La Chapelle pour sa part des terres de sa femme et pour ses cens; la veuve et les héritiers de Jehan HUGUENIN payent à La Chapelle en 1518; la veuve paye à La Chapelle en 1521, 1527, 1532 et 1533, à Saint-Aubin en 1526, 1527, 1528, 1529 (2 fois), 1532; ses hoirs payent à La Chapelle en 1527 [AD 10 - E* 2880]

100 Procédure entamée le 16.8.1500 opposant les religieuses du Paraclet à Marguerite et Charlotte D'ARMAGNAC, dames de Nogent/Seine au sujet des droits de pâture pour les troupeaux des religieuses du Paraclet à Saint-Aubin et Quincey.

Le 24.8.1500, vers 7 heures du matin, les parties se transportent à Quincey en l'hôtel de Gillet GILOTTE pour entendre les témoins des religieuses:

- Jehan HUGUENIN [AD 10 - 24 H 66]
- 101 Jehannin HUGUENIN est témoin lors d'une procédure du 6.8.1500 [AD 10 - E* 2860]
- 102 Jehan PICQUERAT paye cens à Saint-Aubin en 1500 et 1502 pour sa vigne contenant un quartier ou environ assis à la côte de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2880]

103 Dans une audition de témoins de 1536 comparaissent Jehan GRAND HOMME, Jeh. COZAS LESPOIX, Jehan SEMILLON, Philipés DESPENCIER, les hoirs Jeh. LA PIED, Jehan CHAPPELLOT, Jehan SENESTRE, la veuve Jeh. HUGUENIN, Maître Laurent NUGAULT, Colas FORNICOY, Martin MORIN, Jehan BOURIONNE, Jehan LE GRAND dit Renard, Jehan LE BLANC, la veuve Girard COLET, les hoirs Jeh. MARTIN, Remy DODINET et Martin HUGUENIN [AD 10 - E* 2801]

104 Le 13.1.1529, Pierre DOURY, soit-disant mayeur de Saint-Aubin, Jehan BRUN dit Courselles, soit-disant sergent audit lieu, pour Jehan DE RANC, seigneur de Saint-Aubin, Pierre GALLOIS dit Guillemynot, Jehan GALLOIS dit Monsieur, Felix HUGUENYN, Pierre GALLOYS et Jehan SYMON, laboureurs demeurant à

En 1535, Félix HUGUENIN comparait dans une procédure au profit du seigneur de la Croslière. Il est laboureur à La Chapelle-Godefroy. Il se dit âgé de 39 ans environ et natif de La Chapelle-Godefroy. Il se déclare fils de feu Jean HUGUENIN qui tenait les terres du fief de La Croslière; il s'agit donc de Jean HUGUENIN dit Picquerat, laboureur à La Chapelle-Godefroy¹⁰⁵.

Dans une liste des habitants de La Chapelle-Godefroy établie en 1541 est cité Félix HUGUENIN¹⁰⁶.

Il est sans doute le Félix HUGUENIN l'aîné cité avec Félix HUGUENIN le jeune en 1546 lors de la désignation du tuteur des enfants de Michel HUGUENIN.

B. Jean l'aîné, ! en 1518-1521 à La Chapelle-Godefroy

Jean HUGUENIN l'aîné paye censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy en 1518 et 1521¹⁰⁷.

C. Jean, ! en 1521-1522 à La Chapelle-Godefroy

Jean HUGUENIN paye censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy en 1521 et 1522. En 1521, Il paye pour la veuve de Jean MARTIN, et avec Michel HUGUENIN¹⁰⁸.

D. Martin, de La Chapelle-Godefroy, † /1532, ∞ à Marguerite, ! en 1541

Il est certainement le HUGUENIN dont les héritiers payent censive en 1532 à La Chapelle-Godefroy et

Saint-Aubin sont établis commissaires au gouvernement d'une pièce du bois de Pothière pour l'arpentage. Témoins: Pierre GALLOIS dit Guillemynot, Jehan SYMON et Jehan TROTIN [AD 10 - E* 2809]

105 Le 10.4.1535, devant Denis ANGENOUST, procureur du roi, bailli de Nogent/Seine, à la diligence et poursuite de Claude LARGENTIER, seigneur de la Croslière, comparait:

➤ Félix HUGUENIN, laboureur demeurant à La Chapelle-Godefroy, âgé de 39 ans environ, natif de La Chapelle-Godefroy, où il a toujours demeuré. Quand il avait 8 ans, feu Jehan HUGUENIN, son père, tenait à titre de moisson et pension de grain dudit LARGENTIER le labourage du fief de La Croslière (il s'agit de Jehan HUGUENIN dit Picquerat, laboureur de La Chapelle-Godefroy, cité dans d'autres témoignages), et depuis son père Laurens LE MERLE et Symon LE DESPENCIER, il y a 15 ans environ, puis Guyon et Jacquin BUREAULX, lequel Jacquin y est encore. Il cite Jehan BUCHET qui chassait et pêchait au nom dudit LARGENTIER [AD 10 - E* 3051]

106 Felix HUGELIN est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin & La Chapelle-Godefroy le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

107 Jehan HUGUENIN l'aîné paye censive à La Chapelle en 1518 et 1521 [AD 10 - E* 2880]

108 En 1521 à La Chapelle, la veuve Jehan MARTIN est taxée de quoi Jehan HUGENI. s'en est chargé et a payé; Jehan et Michelet HUGUENIN payent en 1521 à La Chapelle pour une vigne; en 1522 à La Chapelle, Denis MASSE paye pour un acquis de Jeha. HUGUENI.; Pierre GALLOYS paye à Saint-Aubin en 1526 pour la terre qu'il a achetée de Jehan HUGUENIN [AD 10 - E* 2880]

dont Philippe DESPENCIER contribue pour la moitié¹⁰⁹. En effet, l'année suivante Philippe DESPENCIER paye censive avec Martin HUGUENIN, fils de Martin. Philippe DESPENCIER est sans doute gendre de Martin.

Dans une liste des habitants de La Chapelle-Godefroy établie en 1541 est citée la veuve de Martin HUGUENIN¹¹⁰.

Martin HUGUENIN est le père de:

Martin, ° ca 1495 La Chapelle-Godefroy

D.1. Martin, laboureur à La Chapelle-Godefroy, ! en 1532-1541

Martin HUGUENIN paye censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy en 1532 et 1533. Il paye tantôt avec Philippe DESPENCIER, tantôt avec Jean GRAND HOMME¹¹¹.

En 1535, Martin HUGUENIN comparait dans une procédure au profit du seigneur de la Croslière. Il est laboureur à La Chapelle-Godefroy. Il se dit âgé de 40 ans environ et natif de La Chapelle-Godefroy. Il se déclare fils de feu Martin HUGUENIN¹¹².

En 1536, Martin HUGUENIN comparait dans une audition de témoins¹¹³.

Dans une liste des habitants de La Chapelle-Godefroy établie en 1541 est cité Martin HUGUENIN¹¹⁴.

109 Les hoirs HUGUEGNIN payent censive en 1532 à La Chapelle, dont Phelipe DESPENCIER comprend la moitié [AD 10 - E* 2880]

110 Marguerite, veuve de feu Martin HUGENIN est citée dans une liste d'habitants de Saint-Aubin & La Chapelle-Godefroy le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

111 Martin HUGUEGNIN paye censive en 1532 à La Chapelle pour sa maison, il paye avec Jehan GRANT HOE. en 1532 et 1533 à La Chapelle; il paye en 1533 à La Chapelle seul, et avec Phlippe DESPANCIER et Jeha. GRAND HOE. [AD 10 - E* 2880]

112 Le 10.4.1535, devant Denis ANGENOUST, procureur du roi, bailli de Nogent/Seine, à la diligence et poursuite de Claude LARGENTIER, seigneur de la Croslière, comparait:

➤ Martin HUGUENIN, laboureur demeurant à La Chapelle-Godefroy, âgé de 40 ans environ, natif de La Chapelle-Godefroy. Défunt Martin HUGUENIN, son père, tenait la ferme de la Croslière l'espace de 8 à 9 années. Quand la ferme a expirée, elle a été passée à feu Laurens LE MERLE et Simon LE DESPENCIER, labour., les SOLLIERE de La Villeneuve au Chastelot, depuis les trépas des précédents, labourées par Jehan GRANTHOMME et Phles DESPENCIER, et maintenant Jacquin BUREAU [AD 10 - E* 3051]

113 Dans une audition de témoins de 1536 comparaissent Jehan GRAND HOMME, Jeh. COZAS LESPOIX, Jehan SEMILLON, Philipés DESPENCIER, les hoirs Jeh. LA PIED, Jehan CHAPPELOT, Jehan SENESTRE, la veuve Jeh. HUGUENIN, Maître Laurent NUGAULT, Colas FORNICOY, Martin MORIN, Jehan BOURIONNE, Jehan LE GRAND dit Renard, Jehan LE BLANC, la veuve Girard COLET, les hoirs Jeh. MARTIN, Remy DODINET et Martin HUGUENIN [AD 10 - E* 2801]

114 Martin HUGUENIN est cité dans une liste

F. Michel, ! en 1518-1541, † 1544/1546, ∞ à C...anne

Michel (Michelot/Michelet) HUGUENIN paye censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy entre 1518 et 1522. Il paye avec Jean HUGUENIN en 1521¹¹⁵.

Dans une liste des habitants de La Chapelle-Godefroy établie en 1541 est cité Michel HUGUENIN¹¹⁶.

En 1546, ses proches parents sont réunis afin de nommer le tuteur de ses trois enfants mineurs: Félix, Michelle et Georges. Il s'agit de Félix HUGUENIN l'aîné, Félix HUGUENIN le jeune, Jean SOMILLON, Denis REGNAULT, Martin ROUSSAT, Benoist ROUSSAT et Philippon ROUSSAT¹¹⁷.

Michel HUGUENIN est le père de:

Félix, ° ca 1538

Michelle, ° ca 1540

Georges, ° ca 1544

F.1. (?) Félix, Messire, prêtre chanoine de Saint-Spire de Corbeil, ! en 1559, ! en 1570/1580, † /1577

Messire Félix HUGUENIN paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour les héritiers de Michel HUGUENIN en 1559. Jean REGNAULT paye pour les héritiers de Messire Félix HUGUENIN en 1577¹¹⁸.

Vers 1570-1580, Messire Félix HUGUENIN, prêtre chanoine de l'église Saint-Spire de Corbeil fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il détient entre autre plusieurs héritages provenant de feu Pierre SOMILLON et partagés en indivis avec Madeleine SOMMILLON¹¹⁹.

d'habitants de La Chapelle-Godefroy le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

115 Michelot HUGUENIN paye cens à La Chapelle en 1518; Jehan et Michelet HUGUENIN payent en 1521 à La Chapelle pour une vigne; Michel HUGUENIN paye en 1522 à La Chapelle pour un quartier de vigne et dit qu'il a acquis de Jehan MERCIER à deux sols [AD 10 - E* 2880]

116 Michel HUGUENIN est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin & La Chapelle-Godefroy le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

117 Le 20.9.1546, le procureur du roi pour la tutelle et curatelle de Félix, 8 ans, Michelle, 6 ans ~ et Georges, 2 ans, enfants mineurs de feu Michel HUCGUENIN et Cé.anne, à l'encontre de Félix HUCGUENIN l'aîné, Félix HUCGUENIN le jeune, Jehan SOMILLON, Denis REGNAULT, Martin ROUSSAT, Benoist ROUSSAT et Phlippon ROUSSAT, adjourné par Nicolas MAROYS, sergent. Il y a un an et plus que ladite défunte est allé de vie à trépas. Ledit SOMILLON et Estienne CLERC sont tuteurs et curateurs.

Noble Homme Laurens NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin s'y oppose car la justice de Saint-Aubin lui appartient [AD 10 - E* 2890]

118 Messire Félix HUGUENIN paye censive à Saint-Aubin pour les hoirs de Michel HUGUENIN en 1559; Jehan REGNAULT paye à la décharge de ses hoirs en 1577 [AD 10 - E* 2881]

119 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Messire Felix HUGUENYN, prêtre chanoine de l'église Saint-Spire de Corbeil pour 14 articles dont:

➤ un quartier de terre et pré partant par indivis avec

F.1. (?) Félix, (†) 2.11.1571 La Chapelle-Godefroy¹²⁰

Sans doute le précédent car son exécuteur testamentaire, Jean REGNAULT, est aussi cité en 1577 pour payer la censive de Messire Félix HUGUENIN.

G. Jean l'aîné, tisserand en toile, ! en 1558-1582, ∞ à Jeanne SIMON, (†) 20.2.1584¹²¹, probablement fille de Noël S. et Marguerite

En 1558, Jean HUGUENIN, tisserand en toile, et sa femme, échangent avec Léonard BORDIER leurs maisons à Courclain^{122, 123}.

Jean HUGUENIN paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1561 et 1574. Il est sans doute le Jean HUGUENIN l'aîné qui paye censive entre 1575 et 1585¹²⁴.

En 1570, Jean HUGUENIN est cité héritier de Barbe SIMON, fille de Noël S. et Marguerite¹²⁵. Il s'agit certainement de la sœur de son épouse Jeanne SIMON.

En 1572, Jean HUGUENIN l'aîné, tisserand en toile à Courclain, déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin un pré à Courclain¹²⁶.

Magdeleine SOMMILLON en l'accin qui fut à feu Pierre SOMMILLON près du pont de Fortune

➤ un quartier de pré auquel il y a une roise de l'accin qui fut à feu Pierre SOMMILLON

➤ un part d'une maison dudit feu Pierre SOMMILLON, la part où est la cheminée, tenant de toute part à Magdeleine SOMMILLON

➤ un quartier de terre près la vigne qui fut à Matthias SOMMILLON [AD 10 - E* 2882]

120 Exécuteurs testamentaires: Jehan REGNAULT et Jehan ...

121 Témoins: Jean HUGUENIN le jeune, de Courcler, paroisse Saint Aubin

122 Le 15.5.1558, échange entre Léonnard BORDIER et sa femme, et Jean HUCGUENIN et sa femme, de 2 maisons à Corquelain [AD 10 - 24 H 65]

123 Le 15.5.1558, Bernard BORDIER, manouvrier demeurant à Corquelain, échange avec Jean HUGUENIN, tisserand en toile:

➤ Bernard BORDIER, une maison, cour, jardin, aisance et appartenance à Corquelain, entre la cour commune et la veuve Jean GALLOIS dit Bruyant, la rue commune et Pierre GALLOIS

➤ Jean HUGUENIN, un chas de maison, cour et terre à faire chénevière à Corquelain, entre la ruelle commune et les hoirs Michel HUGUENIN, Nicolas LE CHAT et lesdits hoirs [AD 10 - 24 H 105]

124 Jehan HUGUENIN paye censive à Saint-Aubin en 1561-1565, 1567-1568, 1570-1574; Jehan HUGUENYN l'aîné paye en 1575-1577, 1579-1581, 1583-1585; Claude COLLAS paye à sa décharge en 1580; Jehan HUGUENIN paye en 1582 [AD 10 - E* 2881]

125 Jean HUGUENIN, est cité héritier de Barbe fille de feu Noël SYMON et Marguerite, obiit 27.10.1570, teste le 1.10.1570

126 Le 27.11.1572, Jehan HUGUENYN l'aîné, tisserand en toile demeurant à Courclain, reconnaît être propriétaire d'un arpent de pré, jardin et accin à Courclain en "Le pont aux brebis", entre une ruelle commune et les hoirs

En 1575, Jean HUGUENIN l'aîné déclare au censier de l'Abbaye du Paraquet une maison à Courclain. En 1643, cette maison est la demeure de Michel AUBERT, qui l'a acquise de GEORGIN¹²⁷.

En 1575/1576 et 1582, Jean HUGUENIN l'aîné déclare au censier de l'Abbaye du Paraquet une maison à Courclain^{128, 129, 130}. Elle sera plus tard détenue par Edmé CAULAY¹³¹.

Jean HUGUENIN l'aîné et Jeanne SIMON sont sans doute les parents de:

Jean le jeune, ∞ à Jeanne GALLOIS

G.1. (?) Jean le jeune, tisserand en toile, ! en 1573-1593, de Courclain, † 1593/1595, ∞ à Jeanne GALLOIS, peut-être fille de Pierre G.

En 1573, reçu de Jean HUGUENIN le jeune à Nicolas ROSÉ¹³².

Jehan GALLOYS dit des Buissons, redevable envers Nicolas NUGAULT. Il ne sait pas signer. [AD 10 - E* 2873]

127 Le 7.1.1576, dans un censier de l'Abbaye du Paraquet pour Saint-Aubin (repris les 16.9.1615 et 2.5.1616), Jehan HUGUENIN l'aîné, déclare:

➤ une maison, cour, jardin et accin à Courclain, contenant 1 quartier 1/2 entre une cour commune et Jehan GALOYS dit Jannot, une cour et plusieurs, plus une petite pièce de terre de 2 quartiers (en marge, cette maison est délaissée par les héritiers de Pierre et Denis GILES - barré - c'est où Michel AUBERT demeure en 1643, acquis de GEORGIN) [AD 10 - 24 H 118]

128 En 1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraquet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Jehan UGENIN l'aîné, qui ne sait pas signer, déclare:

➤ une maison, chambre, jardin et accin à Courclain, entre une cour commune et une cour appartenant à plusieurs, Jehan GALLOYS et la rue commune [AD 10 - 24 H 118]

129 A la fin du XVIème siècle, déclaration de Jean HUGUENIN l'aîné pour une maison et lieux [AD 10 - 24 H 65]

130 En 1575/1576, Jehan HUGUENIN l'aîné déclare au censier de l'Abbaye du Paraquet:

➤ une maison, chambre, jardin et accin à Corclain, entre une cour commune et une autre cour appartenant à plusieurs, Jehan GALLOYS dit Jehannot et la rue commune, en 1623 à Edmé CAULLET [AD 10 - 24 H 118]

131 Le 10.6.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraquet, intervient Jehan HUGUENIN l'aîné, qui ne sait pas signer:

➤ pour une maison, chambre, jardin et accin à Courclain, entre une cour commune et une cour appartenant à plusieurs, Jehan GALLOYS dit Jannot et la rue commune (plus tard à Edmé CAULET) [AD 10 - 24 H 93]

132 Le 6.1.1575, Nicolas ROZÉE, boulanger demeurant au Paraquet, vend à Guillaume GILLES, demeurant à Saint-Aubin, une maison couverte de fer, jardin et accin à Courclain, entre Nicolas MOSARD et l'acheteur, les pastures de Courclain et les héritiers de POPILLARD le jeune, naguère acquise de Nicolas QUINCON.

Reçu dudit acheteur 2 obligations, une de Jeh.

En 1575 et 1576, Jean HUGUENIN le jeune et Barbe LE MIRE, veuve de Laurent HEROST, déclarent au censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin une maison appartenant aux héritiers de Pierre GALLOIS¹³³. Cette maison sera plus tard reprise par la femme de Claude COLLET le jeune, les héritiers de Guillaume GILLES et Edmé CAULAY¹³⁴. Pierre GALLOIS pourrait être le beau-père de Jean HUGUENIN le jeune et du fils Philippe de Barbe LE MIRE.

En 1574, Barbe LE MIRE déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin: le tiers d'une maison dont les deux autres tiers on été acquis par le jeune Jean HUGUENIN et des terres en indivis avec Jean GALLOIS dit Bruyant¹³⁵.

En 1581 et 1582, Jean HUGUENIN le jeune, tisserand en toile à Saint-Aubin, déclare une maison au censier

HUGUENIN le jeune du 30.8.1573 et une de Nicolas QUINSSON du 17.8.1573 [AD 10 - E* 2877]

133 Déclaration au terrier de 1575 de Jehan HUGUENIN le jeune et Barbe LE MIRE, veuve de Laurent HERAULT pour:

➤ une maison, en 1643 à la veuve Barbe ROUSSAT
➤ une mesure appartenant aux hoirs Pierre GALLOYS à Courclain

➤ 2/6 de terre, les autres 4/6 à Barbe LEMIRE, veuve de Laurent HERAULT [AD 10 - 24 H 118]

134 Le 7.1.1576, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraquet, interviennent Jehan HUGUENIN le jeune, qui ne sait pas signer, et Barbe LE MIRE, veuve de Laurens HEROST:

➤ pour une maison, cour, jardin et petite terre à faire chénevière à Courclain, entre Liénard POTIER et une petite ruelle, la rue et une cour (plus tard à la femme de Claude COLLET le jeune)

➤ une mesure appartenant aux héritiers de feu Pierre GALLOYS à Courclain, contenant 1 quartier, entre les héritiers de feu Liénard BRODIER et une petite ruelle, la rivière d'Arduisson et la rue (plus tard aux héritiers de Guille. GILLES)

➤ une petite portion de terre à faire chénevière (plus tard à Edmé CAULLET) [AD 10 - 24 H 93]

135 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 11.7.1574 de Barbe LE MYRE, veuve de Laurent HERAULT, demeurant à Nogent sur Seine, pour:

➤ 1/2 chambre basse, grenier dessous en une maison et un jardin à Saint-Aubin, comme tuteur des enfants de feu Phles HERAULT son fils, et la 3ème partie sur 3 de la maison, cour, jardin (les deux autres parties acquise par le jeune Jehan HUGENYN)

➤ la moitié d'une pièce de terre partant par indivis avec Jeh. GALLOIS dit Bruyant et autres ses co-héritiers, comme tuteurs desdits mineurs

Taxé à 6 sols de cens. [AD 10 - E* 2875]

de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin^{136, 137, 138, 139}. Cette maison sera reprise par la veuve de Claude COLLET, la veuve de Guillaume HUGUENIN, Michel AUBERT et Guillaume GILLES.

Jean HUGUENIN le jeune est parrain le 9.10.1583 d'un fils de Guillaume GILLES.

En 1591, Jean HUGUENIN apparaît dans le rôle et état de la formation des Eaux-et-Forêts¹⁴⁰.

Jean HUGUENIN paye censive au seigneur de Saint-Aubin tant pour lui que pour les héritiers de Jean GALLOIS dit Jehannot en 1593. La veuve de Jean

HUGUENIN paye en 1595¹⁴¹.

En 1597, Jeanne GALLOIS, veuve de Jean HUGUENIN, à Courclain, vend des terres à Guillaume GILLES¹⁴².

En 1600, le nom de Jean HUGUENIN le jeune est encore cité pour la déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin d'une maison à Courclain¹⁴³. En 1645, Claude COLLET et sa femme ont vendu cette maison à Michel AUBERT¹⁴⁴.

Jean HUGUENIN le jeune est le père de:

Claude, ∞ à Louise JACOPIN

Guillaume, ∞ à Jeanne

Hilaire, ∞ à Jeanne COLLARD

136 Le 2.6.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclet, intervient Jehan HUGUENIN, le jeune, tisserand en toile demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer:

➤ I chas de maison couverte de "feurre", cour, jardin, lieu et pourpris, entre Léonnard POTIER et une ruelle commune, le ruisseau et un sentier qui va à La Chapelle-Godefroy (plus tard à la veuve de Guille. HUGUENIN)

➤ 1/2 quartier de saulsois (plus tard à Guille. GILLE) [AD 10 - 24 H 93]

137 Le 4.6.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Jehan HUGUENIN le jeune, tisserand en toile demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, déclare:

➤ un chas de maison couverte de "feure", cour, jardin, lieu et pourpris à Courclain, entre Léonnard POTHIER et une ruelle commune, un ruisseau et un sentier qui va à la Chapelle-Godefroy (en marge, Michel AUBERT)

➤ un petit saulsois contenant 1/2 quartier au même lieu [AD 10 - 24 H 118]

138 En 1575/1576, Jehan HUGUENIN le jeune, tisserand, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet:

➤ une maison, cour et jardin à Courclain, entre Léonard POTHIER et une ruelle commune, le ruisseau et un sentier qui va à La Chapelle-Godefroy, en 1623 à Claude COLLET à cause de la veuve, puis à Michel AUBERT

➤ une petite saussois contenant 1/2 quartier au même lieu, en 1623 à Guille. GILLES [AD 10 - 24 H 118]

139 Le 7.1.1576, dans un censier de l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (repris les 16.9.1615 et 2.5.1616), Jehan HUGUENIN, qui ne sait pas signer, déclare:

➤ une maison, cour, jardin et un peu de terre à faire chénevière à Courclain, entre Léonard POTHIER et une petite ruelle, entre la rue commune et une cour (en marge, en 1643 c'est la veuve Barbe ROUSSAT)

➤ une mesure appartenant aux héritiers de Pierre GALOYS à Courclain, contenant 1 quartier, entre les héritiers de feu Liennard BRODIER et une petite ruelle commune, la rivière d'Arduisson et une rue commune

➤ 4 cordes de terre à faire chénevière

Il est propriétaire de 2 parts les 6 faisant le tout des précédents héritages, les 4 autres parts sont à Barbe LE MIRE, veuve de feu Lorand HERAULT [AD 10 - 24 H 118]

140 Le 12.2.1591, dans le rôle et état de la formation des eaux-et-forêts, comparaissent pour Saint-Aubin: Nicolas

G.1.A. Claude, manouvrier, tisserand en toile, ! en 1596, † /1615, ∞ à Louise JACOPIN, ne sait pas signer, ∞(2) à Quentin MAROT, probablement fille de Jean JACOPIN et Marguerite

En 1596, Claude HUGUENIN, tisserand en toile à Saint-Aubin, vend des terres de sa femme Louise JACOPIN à Guillaume MIGOURDIN¹⁴⁵.

G.1.B. Guillaume, manouvrier à Courclain, ! en 1586-1614, ∞ ca 1605 à Jeanne BOULAIN, ∞(1) à Jacques LA BONNE

En 1586 ou 1588, Guillaume HUGUENIN vend une maison à Courclain à Edmé CAULAY. Cette maison a plus tard été acquise par Michel AUBERT de Claude COLLET et sa femme^{146, 147}.

PILLAVOYNE, Nicolas FONTAT, Jehan HUCGUENIN, Jehan LORMIER, Hilaire DESQUINS, Edmé LA... (LAUNAY ?), Jehan LANGAR, Estienne COLAS, François GALLOYS l'aîné, Pierre JULLOT, Simon JULLOT, Jehan MAROTTE, Germain VOITURIN [AD 10 - E* 2801]

141 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Jehan HUGUENIN paye censive tant pour lui que pour les hoirs Jehan GALLOYS dit Jehannot en 1593; Jehan HUGUENIN paye en 1594; la veuve Jehan HUGUENIN paye en 1595 [AD 10 - E* 2883]

142 Le 7.9.1597, Jeanne GALLOIS, veuve de feu Jehan HUGUENIN, demeurant à Courclain, vend à Guillaume GILLES, manouvrier audit lieu, 1 quartier de terre labourable à Courclain au lieudit "l'ouche Guillaume Gilles" [AD 10 - E* 2877]

143 Le 4.6.1600, déclaration de Jean HUGUENIN le jeune pour une maison, jardin et lieux à Courclain [AD 10 - 24 H 65]

144 En 1645, mention de 2 maisons acquises par Michel AUBERT de Claude COLLET et sa femme, auparavant à Jehan HUGUENIN le jeune, d'après une déclaration du 4.6.1600 [AD 10 - 24 H 65]

145 Le 20.1.1596, Claude HUGUENIN, tisserand en toile demeurant à Saint-Aubin, et Loyse JACOPIN, sa femme, à cause d'elle, vendent à Guillaume MIGOURDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin, un quartier de terre [AD 10 - 24 H 109]

146 Le 13.5.1588, Guillaume HUCQUENIN vend à Edmé CAULAY un maison (maison acquise par AUBERT de Claude CAULAY et sa femme) [AD 10 - 24 H 65]

147 Le 30.5.1586, Guillaume HUGUENIN vend à Edmé

En 1611, la maison de Guillaume HUGUENIN à Courclain fait l'objet d'une saisie¹⁴⁸.

En 1611, Edmé CAULAY et Guillaume HUGUENIN font une déclaration ensemble au censier du seigneur de Saint-Aubin¹⁴⁹.

Edmé CAULAY paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1612 et 1620 avec Guillaume HUGUENIN¹⁵⁰.

Guillaume HUGUENIN est parrain le 21.3.1612 d'un fils de Denis GILLES et le 14.1.1614 d'un fils de Jean POTIER. Jeanne, son épouse, est marraine le 13.5.1607 d'une fille de Charles CHERAULT.

En 1615, Louise JACOPIN, veuve de Quentin MAROTTE et auparavant de Claude HUGUENIN, manouvrier à Saint-Aubin, vend une terre à Guillaume MIGOURDIN. L'acte de vente fait mention d'une rente constituée par ladite JACOPIN, son feu mari MAROTTE, et Guillaume HUGUENIN, son beau-frère au profit de Guillaume MIGOURDIN en 1607. Elle ne sait pas signer¹⁵¹.

En 1618, Guillaume HUGUENIN, manouvrier à Courclain, et Jeanne BOULAIN, sa femme, auparavant femme de Jacques LABONNE, se font une donation mutuelle de tous leurs biens¹⁵².

CAULAY une maison, plus tard à Claude CAULAY (ou COLLET) et sa femme et enfin à Michel AUBERT [AD 10 - 24 H 65]

148 Le 12.8.1611, Hillaire DESQUINS, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, commissaire à la requête de Charles et Laurent NUGAULT, écuyers, seigneurs de Saint-Aubin, prend le bail des héritages saisis:

- une maison où il y a un moulin à foulon à draps à Pierre PILLAVOYNE
- une maison à Courclain à Edmé CAULAY, tisserand en toile
- une maison à Courclain, et une autre maison à Guillaume GILLE, où il fait sa demeure
- une maison à Courclain à Guillaume HUGUENIN
- une maison à Courclain à Jean et Pierre POTHIER
- une maison à Courclain à Nicolas DROUART

Mention d'un requête de David ROSE, Edmé CAULLEY, Noël GUILLAUME, Simon JUBLOT et Nicolas GRISLARD l'aîné [AD 10 - 24 H 65]

149 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Edmé CAULAY et Guille. HUGUENIN payent pour leur jardin à Courclain en 1610-1612 [AD 10 - E* 2883]

150 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Edmé CAULAY et Guillaume (ou Hillaire) HUGUENIN payent en 1612-1620

151 Le 26.4.1615, Louyse JACOPIN, qui ne sait pas signer, veuve de Quentin MAROTTE et auparavant de Claude HUGUENIN, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, vend à Honorable Homme Guillaume MIGORDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin, qui signe, 3 quartiers 1/2 de terre. Mention d'une rente constituée par ladite JACOPIN, le feu MAROTTE son mari, et Guillaume HUGUENIN son beau-frère au profit de Guillaume MIGORDIN le 11.6.1607 [AD 10 - 24 H 109]

152 Le 30.6.1618, Guillaume HUGUENIN, manouvrier demeurant à Corquelin, et Jeanne BOULAIN, sa femme,

G.1.C. Hilaire, manouvrier à La Chapelle-Godefroy, ∞ à Jeanne COLLARD, ! en 1618

En 1618, Hilaire HUGUENIN, manouvrier à La Chapelle-Godefroy et Jeanne COLLARD, sa femme, vendent à Guillaume HUGUENIN, manouvrier à Courclain, son frère, la moitié d'une maison¹⁵³.

H. Philibert, manouvrier à Courclain, ! en 1598

En 1598, Philibert HUGUENIN, manouvrier à Courclain, et autres, vendent à Edmé LAUBRY, la moitié d'un chas de maison à Courclain, à coté de Guillaume GILLES¹⁵⁴.

HUON

A. Jean¹⁵⁵, manouvrier, meunier à La Fosse, ∞ /1643 à Jeanne BOSSUAT¹⁵⁶, (†) 19.4.1675 Ferreux, ∞(2) à Barthélémy NOEL

En 1688, après le décès de Simon HUON, mort sans héritiers, ses proches parents se partagent son héritage. Il s'agit de Lupienne GRILLAT, sa veuve, remariée à Nicolas GROSMARD, Jeanne HUON, épouse d'Adrien BOIVIN, Anne NOEL, épouse de Claude BUISSOT et Denis NOEL¹⁵⁷.

Jean HUON et Jeanne BOSSUAT sont les parents de:

et auparavant veuve de Jacques LABONNE, disant qu'il y a 13 ans il sont convolés en mariage et n'ont pu avoir aucun enfant, se font donation mutuelle de tous leurs biens. Il ne savent pas signer [AD 10 - E* 2877]

153 Le 29.6.1618, Hillaire HUGUENIN, manouvrier demeurant à La Chapelle-Godefroy, vend à Guillaume HUGUENIN, manouvrier demeurant à Courclain, son frère, la moitié d'une maison couverte de fer à 1 chas, étable, petit jardin et droit de passage, entre Denis GILLES et Joseph LOYRET à cause de sa femme, la cour commune et les pastures. Ils ne savent pas signer.

Hillaire HUGUENIN promet de faire ratifier la vente par Jeanne COLARD sa femme. Jeanne COLLAT ratifie l'acte le lendemain. Elle ne sait pas signer. [AD 10 - E* 2877]

154 Le 30.5.1598, Philibert HUGUENIN, manouvrier à Corquelin, et autres, vend à Edmé LAUBRY, tisserand en toile demeurant à Saint-Aubin, la moitié d'un chas de maison à Corquelin, entre l'acheteur et Guillaume GILLES, la cour et l'acheteur [AD 10 - 24 H 105]

155 Un Jean HUON dit Mathé, (†) 8.1.1653 Saint-Martin-de-Bossenay

156 Jeanne fille de feu Martin BOSSUAT est marraine en 1641 à Saint-Martin-de-Bossenay

157 Le 2.3.1688 interviennent pour le partage des biens de Simon HUON et NN. BOSSUAT, leur beau-frère mort sans hoir:

- Nicolas GROSMARD, laboureur à La Fosse, comme ayant épousé Lupienne GRISLAT, auparavant veuve de feu Simon HUON
- Adrien BOYAN, meunier au moulin du Paraclet, comme ayant épousé Jeanne HUON
- Claude BUISSOT, menuisier demeurant à La Chaulme, St-Aubin, comme ayant épousé Anne NOEL, aussi comme curateur de Denis NOEL [AD 10 - 2 E 33/42 à 44]

Françoise, marraine le dernier.3.1669 à Saint-Martin-de-Bossenay, ∞ 13.2.1672 Quincey¹⁵⁸ à Jean LOUSTE, ° ca 1646, (†) 16.9.1676 Quincey, fils de Marie L. et Antoinette COLAS
 Jeanne, ° ca 1643, (†) 28.5.1693, ∞ à Adrien BOIVIN, meunier à Saint-Aubin
 Simon, ° ca 1645, ∞ 20.6.1672¹⁵⁹ Saint-Martin-de-Bossenay à Lupienne GRILLAT, fille de Claude G. et Marguerite BENOIST
 Marie, b 17.2.1649 Ferreux, p Edmé GRILLAT, m Marie VIOLEAU

HUOT

A. Félisot, † /1491

Entre 1491 et 1496, Thévenin SOMILLON puis sa veuve payent censive au seigneur de Saint-Aubin pour les héritages de Félisot HUOT¹⁶⁰.

B. Jean le vieux, manouvrier, ! en 1487-1507

En 1487, Jean HUOT, manouvrier à Saint-Aubin, reconnaît à l'Abbaye du Paraquet une obligation pour les dîmes de Saint-Aubin¹⁶¹.

Jean HUOT paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1491 et 1506. Il est sans doute le Jean HUOT le vieux qui paye en 1507¹⁶².

C. Colin, ! en 1488-1490, † /1488

En 1488, les héritiers de Colin HUOT font une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin. Ils détiennent entre autre un accin rue de Courmont, qui fut auparavant à Henriot PETIT

158 Témoins: M.re Pierre THOMAS et Pierre AUGENDRE, qui signent

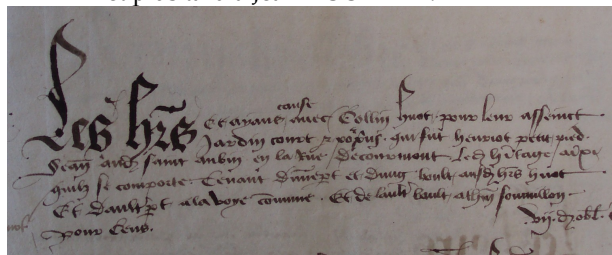
159 Témoin: Barthélémy NOEL, meunier au Moulin Rouge d'Ossey, beau-père de l'époux

160 Thévenin SOMILLON paye cens à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1496 (2 fois) et la veuve SOMILLON en 1496 (2 fois) pour les héritages Félisot HUOT, et en 1491 et 1496 pour l'oche HUOT; en 1491 pour les héritages qui furent à Robin HUET [AD 10 - E* 2880]

161 Le 20.5.1487, Jehan HUOT, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, reconnaît une obligation pour les dîmes de Saint-Aubin aux religieuses du Paraquet. Caution: Colin SYMON, laboureur demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

162 Jehan HUOT paye cens à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1496 pour la maison feu GROSMARS, pour les héritages Hanriot PETIT PIED, en rente, pour l'essart LITRE (LIBRE), pour la vigne à "ladezis", pour la vigne qui est en essart, pour un demi-arpent des Selions; il paye en 1491 pour cens; il paye en 1493 et 1495 pour ses censives et rente; il paye en 1494; il paye coutume en 1495 et 1498; il paye en 1498 pour la rente de sa roise; il paye en 1499, 1500, 1502 (2 fois), 1504, 1505 et 1506 pour ses censives, plus pour la rente de sa maison à cause des Barres; Symon MERLIN paye en 1505 pour des héritages qu'il a aquis de Jeh. HUOT et P.re SOMILLON; Jehan HUOT le vieux paye en 1507 pour sa rente et censive [AD 10 - E* 2880]

PIED et plus tard à Jean HUOT^{163, 164}.



Les héritiers de feu Colin HUOT payent censive au seigneur de Saint-Aubin en 1491 et 1496 pour leurs héritages de feu PETIT PIED et pour leur maison. C'est Jean HUOT qui tient ces héritages. Les héritiers de Colin HUOT payent à Saint-Aubin en 1506¹⁶⁵.

D. Jean, ! en 1507-1513

Jean HUOT paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1507 et 1513. En 1507, il paye pour Manchin CLEMENT et Jean GAILLARD pour 2 parts des héritages SOMILLON; il paye en 1510 avec Jean CHOSSIN¹⁶⁶.

E. Guillemain, ! en 1505-1507, † /1519, ∞ à Julienne BARBOTIN, ! en 1519-1532

Guillemain HUOT paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1505 et 1507. Julienne, sa veuve, paye entre 1519 et 1533. Elle paye en 1529 pour sa maison près du pont. Pierre GAULTIER paye en 1527 à Saint-Aubin pour lui et pour la veuve de Guillemain HUOT

163 En 1488-1490, les héritiers (et ayant cause) de Coli. HUOT, déclarent au censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin:

➤ pour leur accin et pourpris qui fut à Henriot PETIT PIED rue de Courmont, entre la voie commune et Th.n SOMILLON

➤ 1/2 arpent rue de Courmont

Les deux plus tard à Jehan HUOT [AD 10 - 24 H 115]

164 Déclaration au terrier de 1488-1490 des hoirs et ayant cause, avec Collin HUOT, pou:

➤ leur accin, cour et pourpris qui fut à Henriot PETIT PIED, à Saint-Aubin, en la rue de Courmont, entre lesdits hoirs HUOT et la voie commune, lesdits hoirs HUOT et Th.in SOMMILLON (plus tard à Jehan HUOT)

➤ environ demi-arpent de terre en la rue de Courmont, entre les S.rs dudit Saint-Aubin et les hoirs Jehan BOURJONNE, la rivière (?) dudit lieu et le pavé de ladite rue [AD 10 - 24 H 118]

165 Les hoirs de feu Colin HUOT payent cens à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1496 pour leurs héritages de feu PETIT PIED, rente pour leur maison, coutume (tenu par Jehan HUOT, en marge); ils payent en 1491 et 1496 pour leurs héritages assis à Saint-Aubin en censive, pour la rente de la maison, pour une autre rente, pour les censives PETIT PIED, pour la vigne à la "Dezis", pour l'essart qui fut ... (LIBRE), pour sa vigne, censive; ils payent coutume à Saint-Aubin en 1506 [AD 10 - E* 2880]

166 Jehan HUOT paye cens à Saint-Aubin en 1507 pour Manchin CLEMENS et Jehan GAILLART pour II parts des héritages SOMILLON; il paye en 1510 seul et avec Jean CHOSSIN; il paye en 1511 et 1513 pour quartier et demi de vigne [AD 10 - E* 2880]

à cause de 2 arpents d'essart acquis de Jeanne PINART¹⁶⁷.

Julienne veuve de Guillemain HUOT, Noëlle, épouse de Pierre GAULTIER et Thévenin, les BARBOTIN, font une déclaration commune au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin entre 1535 et 1538¹⁶⁸.

F. Georges, sergent royal sur le fait des aides et tailles de Nogent/Seine, ! en 1548, ° ca 1493, † /1562, ∞ à NN., ! en 1562

En 1548, Georges HUOT, intervient dans une enquête à Saint-Aubin. Il est sergent royal sur le fait des aides et tailles de Nogent/Seine. Il est âgé de 55 ans¹⁶⁹.

En 1562, la veuve de Georges HUOT à Nogent/Seine comparait avec les descendants de Jean HUCHER à cause de Guyon GAULTIER¹⁷⁰.

167 Guillemain HUOT paye à Saint-Aubin en 1505 pour rente (barré) et en 1507 pour sa rente et censive et pour ses héritages; Julienne, sa veuve paye à Saint-Aubin en 1519, 1520, 1526, 1529 (2 fois) pour sa maison près du pont, en 1527, 1528, 1532; Pierre GAULTIER paye coutume en 1527 à Saint-Aubin pour lui et pour la veuve Guillem. HUOT à cause de II arpents d'essart acquis de Jehanne PINART [AD 10 - E* 2880]

168 Noée veuve de Pierre GAULTIER, Julienne veuve de Guillemain HUARD et Thévenin, les BARBOTIN font une déclaration commune en 1535, 1537 et 1538 dans le censier de l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin. En 1536, Noée veuve de Pierre GAULTIER d'une part, et Julienne veuve de Guillemain HUARD, Thévenin, et les héritiers BARBOTIN d'autre part font une déclaration [AD 10 - 24 H 118]

169 Le 27 ou 30.10.1548, enquête et examen de témoins par Guillaume BERTHELMY, conseiller du roi, à la requête de Noble Homme Laurens NUGAULT, écuyer seigneur de Saint-Aubin:

Georges HUOT, sergent royal sur le fait des aides et tailles de Nogent/Seine, âgé d'environ 55 ans.

➤ Il connaît Pierre PONCE, Didier ADAM, Jehan CAILLEY, parjure à l'encontre de Jehan LE NAIN, ... [AD 10 - E*2809]

170 Le 8.5.1562, Edmé GUILLEMART à cause de sa femme et Symon DOSSANGE à cause de sa femme, demeurant à Quincey, Loys GILLOTTE demeurant à Ferreux, Hillaire LA RIBLE et Eugénie DU CLOZ veuve de Claude GARNIER, à cause d'elle, Gilles GILLOTTE demeurant à Pont/Seine, la veuve de Jehan HUCHER à cause de son dit feu mari, la veuve d'Ambroise SYMON demeurant à Saint-Aubin, Nicolle veuve de Georges HUOT demeurant audit Nogent à cause de Guyon GAULTIER, la veuve d'Estienne MERLIN de Saint-Aubin à cause dudit défunt, Martin THIERRY, Pierre COLLET tant en son nom et comme se faisant et portant fort pour Didier CALLOT son frère, Jehan BRIGEON défendus le 17.6.1558 par Benoist TIXERRAND, sergent royal au baillage, Maître Nicolas BARBETTE leur procureur, Maître Jehan ANDRY leur procureur, défendus auparavant par Maître Jehan BERTIN, possesseurs et détenteurs du gagnage des Mergers par rente viagère des abbesses du Paraclet, d'environ 9 x 20 arpents moyennant 12 grands septiers de blé plus un autre gagnage appelé La Chaulme, avec maison, accin et

HURAND

A. Philibert, huissier royal, de Nogent/Seine, ∞ à Marie GRANDJON

Marie Madeleine, ° ca 8.1710, † 30.10.1710, (†) le 31, en nourrice chez Jean BUCHER

HUSSON

A. Gérard, ! en 1491-1496, † /1500

Gérard SAUVAGE dit Husoin paye cens au seigneur de La Chapelle-Godefroy en 1491. Gérard HUSON paye censive en 1496, ses héritiers payent entre 1500 et 1507. Colinet ROUSAT à La Chapelle en 1521 mentionne les hoirs Girad HUS.... En 1522, Martin BOYART et Fiacre POPINE payent séparément pour les héritiers de Gérard HUSON¹⁷¹.

B. Edmond, ! en 1518

Edmond HUSSON paye censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy en 1518¹⁷².

HUYARD

A. Etienne, Honorable Homme, notaire en la châtellenie de Nogent/Seine, demeurant au Mesnil, paroisse d'Avant-lès-Marcilly, ! en 1500, ° ca 1460 Gélannes.

En 1500, Honorable Homme Etienne HUYARD est témoin dans une procédure opposant les religieuses du Paraclet aux dames de Nogent/Seine au sujet des droits de pâture à Saint-Aubin et Quincey. Il est notaire en la châtellenie de Nogent/Seine, et demeure au Mesnil, paroisse d'Avant-lès-Marcilly. Il dit être âgé de 40 ans environ et natif de Gélannes. Il déclare que 22 à 23 ans auparavant, il alla demeurer à Foujon

20 arpents pour 20 sols tournois de rente viagère, par baux faits aux prédécesseurs des défendeurs. Mention de 6 boisseaux de froment et 14 1/2 boisseaux d'avoine, 11 boisseaux de froment, 11 1/2 boisseaux de seigle, 11 1/2 boisseaux d'orge, 11 1/2 boisseaux d'avoine, arrérages dûs depuis 1558 pour le gagnage de La Chaulme. Signé "Bureau".

Un autre acte du 29.5.1569. [AD 10 - 24 H 100]

171 Girart SAUVAGE dit Husoin paye cens à La Chapelle en 1491 pour ses héritages qui fut au Billoin séant à ladite Chapelle, pour les censives; à Saint-Aubin en 1496, Girad HUSON paye à La Chapelle; les hoirs de Girad HUISSON payent pour leurs censives en 1500, 1502, 1504, 1505, 1506 et 1507 à La Chapelle; la déclaration de Quolinet ROUSAT à La Chapelle en 1521 mentionne les hoirs Girad HUS...; Martin BRIART paye à La Chapelle en 1522 pour les hoirs Girad HUSON; Fiarret POPINE doit payer en 1522 pour les hoirs HUSON; en 1521 à La Chapelle payent Girad HUSON et Remy HUGUENIN (barré) (fait défaut); en 1522 à La Chapelle paye Martin BOIART pour les hoirs Girad HUSO.; Fiarret POPINE doit paye pour les hoirs HUSON [AD 10 - E* 2880]

172 Edmon HUSSON paye cens à La Chapelle en 1518 [AD 10 - E* 2880]

au service de feue la demoiselle de Foujon pendant environ 10 ans, puis il se retira au Mesnil¹⁷³.

B. Etienne, ! en 1559-1569, ∞ à Marion HERAULT, ∞(1) à Abraham SYMON

Etienne HUYARD paye régulièrement censive au seigneur de Saint-Aubin pour la veuve et les enfants d'Abraham SYMON entre 1559 et 1569. Nicolas ROZÉ paye pour lui en 1567 et 1568. Etienne HUYART paye en 1570¹⁷⁴.

Il est certainement le HUYART qui prend un bail en 1559 à Saint-Aubin¹⁷⁵.

Vers 1570-1580, Marion HERAULT, veuve d'Abraham SIMON et douairière, à présent femme divorcée et séparée d'Etienne HUYART, fait une déclaration au censier de Saint-Aubin. Elle déclare entre autre la moitié d'une maison rue de Cormont¹⁷⁶.

HYTIER

A. Pierre, (†) 12.6.1572 La Chapelle-Godefroy¹⁷⁷
Denis

173 Le 6 ou 16.8.1500, enquête à la requête des religieuses du Paraclet contre Marguerite et Charlotte d'Armagnac, dames de Nogent et Pont/Seine, au sujet des droits de pâturage des troupeaux des religieuses à Saint-Aubin et Quincey sur les terres et jusqu'aux murs du Parc de Pont (dont elles ont été déboutées en 1540) par Guyon COIFFART, lieutenant du Prévôt de Troyes.25.8.1500, vers 7 heures du matin, les témoins sont auditionnés en l'hôtel de Gillet GILLOTTE à Quincey:

Honorable Homme Estienne HUYART, notaire en la châtellenie de Nogent/Seine, demeurant au Mesnil, paroisse d'Avant, âgé de 40 ans, natif de Gélannes.

➤ Il y a 22 à 23 ans environ, il demeura à Foujon au service de feue la demoiselle de Foujon où il demeura environ 10 ans et iceux finis il se retira et demeura au Maynil [AD 10 - 24 H 66 & E* 2860]

174 Estienne HUYART paye censive à Saint-Aubin pour part des enfants d'Abraham SYMON en 1559, 1569; il paye pour les enfants et la veuve d'Abraham SYMON en 1563, 1565-1566; Nicolas ROZEE paye à sa décharge en 1567-1568; il paye en 1570 [AD 10 - E* 2881]

175 Le 6.8.1559, ? HUIART prend du roi le bail de 17 arpents de terre à Saint-Aubin, près le chêne du guet [AD 10 - E 113]

176 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Marion HERAULT, veuve d'Abraham SYMON et douairière, à présent femme divorcée et séparée d'Etienne HUYART, pour 14 articles dont 1/2 maison rue de Cormont et 1/2 étable [AD 10 - E* 2882]

177 Ses exécuteurs testamentaires sont Denis HYTIER, son fils, et Claude BELIN

I

IMBERT

A. Crépin, ne sait pas signer, meunier, ! en 1609, sans doute ∞ à Anne LAURENT

Un document de 1701 fait mention d'une sentence contre Jean HEMARD (1584-1644), demeurant à Saint-Aubin, se faisant fort de Anne LAURENT, veuve du meunier nommé Crespin¹.

En 1609, Crépin IMBERT, meunier demeurant au moulin, prend le bail du moulin du Paraclet².

1 Sentence contre Jehan HEMARD demeurant à Saint-Aubin, ci-devant meunier du moulin du Paraclet, se faisant fort de Anne LAURENS, veuve du meunier nommé Crespin, qui sont interdits d'aller quêter du blé au village de Quincey. Mention d'Anthoine LARIBBE. La date du 13.4.1701 (?) est indiquée mais elle ne semble pas correspondre à celle de l'acte [AD 10 - 24 H 94]

2 Le 28.4.1609, Crespin IMBERT, meunier demeurant à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet le bail pour 9 ans du moulin du Paraclet. Il ne sait pas signer [AD 10 - 24 H 3]

J

JABOT ou SABOT

A. Léger, Maître, maître en trepenn..., demeurant à Pont/Seine
Marie, ! en 1669

JACOB ou JACQUOT

A. Nicolas, † en 1645
Marie, ne sait pas signer, ! en 1645

B. Nicolas, signe: Nicolas Jacquot, valet au Paraclet, domestique dudit couvent, ! en 1679-1680, ∞ à NN., fille de Barbe PASQUIER, ° ca 1604, (†) 3.8.1684

C. Nicolas, laboureur à Marigny-le-Châtel, † /1704, ∞ à Anne BABELIN, fille de Jean B. et Anne BILLOU

En 1704, Honnête Fille Barbe JACOB, fille mineure de feu Honorable Homme Nicolas JACOB, laboureur à Marigny, et feu Honnête Femme Anne BABELIN, demeurant à Saint-Aubin chez Maître Jean BABELIN, procureur fiscal de la justice de Saint-Aubin, son aïeul et curateur, vend 8 arpents de terre à Marigny. Elle signe "Barbe laboc"¹.

Nicolas JACOB et Anne BABELIN sont les parents de:
Barbe, signe: Barbe Jacquot, ! en 1704, ° ca 1688, ∞ 1.2.1706 à Louis PAULHAULT, signe: Louis Paulhault, garde des bois de Monsieur DU CLOS, étranger, ° ca 1674, fils de Rolland P., † /1706, et Charlotte VOUALET

JACOPIN

A. Philippe, laboureur à Nogent/Seine, ! en 1564-1583, ∞ à Geneviève LE MIRE

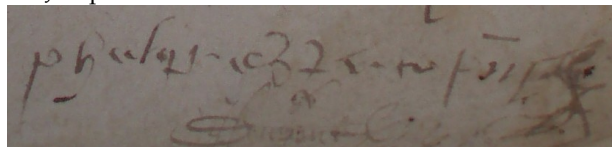
En 1564, Philippe JACOPIN et Jean BEAU l'aîné, laboureur et marchand à Nogent/Seine prennent de l'Abbaye du Paraclet le bail de 32 arpents de terre².

1 Le 18.2.1704, Honnête Fille Barbe JACOB, fille mineure de feu Honorable Homme Nicolas JACOB, laboureur à Marigny, et feu Honnête Femme Anne BABELIN, demeurant à Saint-Aubin chez Maître Jean BABELIN, procureur fiscal de la justice de Saint-Aubin, son aïeul et curateur, vend à Jean PASQUIER, laboureur à Marigny, 8 arpents de terre à Marigny. L'acte est signé: "Barbe laboc" et "J Babelin" avec paraphe [AD 10 - 2E 32/47]

2 Le 18.5.1564, Jehan BEAU l'aîné et Phelipes JACOPIN, marchand et laboureur demeurant à Nogent prennent à titre de loyer et pension d'argent des religieuses du Paraclet 32 arpents de terre en 2 pièces, soit 23 arpents 3 quartiers à Fontaine-Mâcon, au lieudit "Les carreaux l'abbesse" et 11 arpents 1 quartier à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

En 1571, le nom de Philippe JACOPIN, laboureur à Nogent/Seine est cité dans un acte de partage de la seigneurie de Saint-Aubin³.

En 1576, Philippe JACOPIN fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin à cause de Geneviève LE MIRE, sa femme^{4, 5}. Il signe "Phelippe Jacopin".



Philippe JACOPIN paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1575 et 1583⁶.

B. Jean, ! en 1570-1585, ∞ à Marguerite, (†) 6.12.1581

Jean JACOPIN paye censive au seigneur de Saint-Aubin à cause de sa femme en 1570. Il paye régulièrement entre 1571 et 1585⁷.

Vers 1570-1580, dans une déclaration au censier de Saint-Aubin, Jean BENOIST déclare une portion de pré en indivis avec Jean JACOPIN et Guillaume

3 Le 5.10.1571, partage entre

- Nicolas NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, en son nom et comme héritier seul de Guillaume NUGAULT, son frère, écuyer
- Noble Homme Maître Jehan LE DUCHAT, receveur des tailles et aides de Nogent/Seine, époux de Demoiselle Denise NUGAULT
- Jean FORRET, conseiller du roi au siège présidial de Troyes, époux de Demoiselle Catherine NUGAULT sous la tutelle de Noble Homme et Sage Maître Philbert DE MAGNON, conseiller du roi et lieutenant général des bailliages de Nogent et Pont/Seine, leur beau-père, pour la succession de feu Laurent NUGAULT, écuyer, sieur de Saint-Aubin, leur père. Sont cités:

- Les héritiers d'Alexandre MERLIN, Pierre MARATE et François BENOIST, laboureurs à Saint-Aubin
- Jehan DESPENCIER, laboureur à La Chapelle-Godefroy
- Martin VOICTERIN, laboureur à Saint-Aubin
- Nicolas DESPENCIER, laboureur à Marnay
- Phillippe JACOPPIN, laboureur à Nogent [AD 10 - E* 2858]

4 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 17.7.1576 de Phles JACCOPPIN, qui signe "Phelippe Jacopin" à cause de sa femme Genevieve LE MYRE, pour:

- une pièce de terre labourable contenant deux arpents et demi, à Saint-Aubin, entre Jacques PERRIN, M.e mesureur, et les hoirs Claude DESQUAINS, Claude GAYET et les héritiers Léonnard BRODIER
- Taxé à 5 sols de cens. [AD 10 - E* 2875]

5 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Phles JACCOPPIN à cause de Genevieve LE MYRE ou LE MIRE, sa femme, pour un article [AD 10 - E* 2882]

6 Philippe JACCOPPIN paye censive à Saint-Aubin en 1575, 1577-1583 [AD 10 - E* 2881]

7 Jehan JACCOPPIN paye censive à Saint-Aubin à cause de sa femme en 1570; il paye en 1571-1583, 1585 [AD 10 - E* 2881]

MIGOURDIN⁸.

En 1575/1576 et 1582, Jean JACOPIN fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin⁹. Sa déclaration sera plus tard reprise par Jacques SOMILLON à cause de sa femme, et Quentin MAROT (son gendre)^{10, 11}.

Pierre ROUSSAT paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1595 et 1596 pour un quartier de terre à la vigne Trugalle acquis de Jean JACOPIN¹².

Jean JACOPIN et Marguerite sont les parents de:

Jean, b 23.5.1581, p Jean VOIETRIN, m Thomette, épouse de Nicolas MAISTRE
probablement Louise, ! en 1615¹³, ∞ à Claude HUGUENIN; ∞(2) à Quentin MAROT

∞(2) 13.1.1582 à Pascale CORSEPIN, fille de Laurent C., † /1582

C. Nicolas¹⁴, ne sait pas signer, vigneron à La Chapelle-Godefroy, † 6.11.1667, (†) le 7, ∞ /1650 à Anne GARSONNAT, ! en 1689-1691, probablement fille de Louis G. et Edmée LE MERLE

En 1688, Simon JACOPIN, Jean JACOPIN, Simon MAROT, laboureurs à La Chapelle-Godefroy, portant fort pour Louis CLEMENT, vigneron à La Chapelle-Godefroy, baillent une maison à Fontaine-Mâcon et la

moitié d'une grange à partager avec Jean VERNIER¹⁵.

En 1689, Simon MAROT, laboureur à La Chapelle-Godefroy et Marie JACOPIN, sa femme, vendent à Simon JACOPIN, vigneron audit lieu, la cinquième partie d'une maison à Fontaine-Mâcon, en commun avec Louis CLEMENT à cause de sa femme, Jean JACOPIN, Nicole JACOPIN, héritiers de feu Nicolas JACOPIN, vivant vigneron à La Chapelle-Godefroy¹⁶.

En 1689, Louis CLEMENT, meunier du moulin de Saint-Loup-de-Bufferigny vend à Simon JACOPIN, vigneron à La Chapelle-Godefroy, la cinquième partie d'une maison à Fontaine-Mâcon à cause de sa femme, la part de Nicole JACOPIN et les biens de Paquette JACOPIN, femme du vendeur, héritière de feu Nicolas JACOPIN, vivant vigneron à La Chapelle-Godefroy, son père. Anne GARSONNAT, veuve de feu Nicolas JACOPIN, est témoin¹⁷.

En 1691, Anne GARSONNAT, veuve de Nicolas JACOPIN, vigneron à La Chapelle-Godefroy, vend à Edmé GARSONNAT et Claude REGNAULT, vignerons à Fontaine-Mâcon, la moitié d'une chambre basse dans une maison à Fontaine-Mâcon¹⁸.

8 Déclaration au terrier de 1570-1580 de Jehan BENOIST pour:

➤ une portion de pré en indivis avec Jehan JACOPPIN et Guill. MIGOURDIN

➤ une maison et des terres [AD 10 - E* 2882]

9 Le 4.6.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Jehan JACOPIN, qui ne sait pas signer, déclare:

➤ une maison, jardin et accin rue au Rasle, entre Nicolas MAISTRE et les héritiers de feu Jehan ROUSSARD, les pastures grasses et la rue au Rasle [AD 10 - 24 H 118]

10 Le 4.6.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclet, intervient Jehan JACOPPIN, qui ne sait pas signer:

➤ une maison, terre, jardin et accin rue au Rasle, entre Nicolas MAISTRE et les héritiers de feu Jehan ROUSSAT, les pastures grasses et la rue au Rasle (plus tard à Jacques SOMILLON à cause de sa femme, plus tard à Quentin MAROT) [AD 10 - 24 H 93]

11 En 1575/1576, Jehan JACOPIN déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet:

➤ une maison, terre, jardin et accin rue aux Rasles, entre Nicollas MAISTRE et les héritiers de Jehan ROUSSAT, les pastures grasses et ladite rue, en 1623 à Jacques SOMILLON à cause de sa femme [AD 10 - 24 H 118]

12 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Pierre ROUSSAT paye censive en l'acquit de Jehan JACOPPIN pour un quartier de terre assis à la vigne Trugalle en 1595 - il doit lods et ventes - et 1596 [AD 10 - E* 2883]

13 Denis LECLERC paye censive à Saint-Aubin à la décharge de Loyse JACOPPIN pour des biens à Cormont en 1615 [AD 10 - E* 2881]

14 Nicolas fils de feu Sciret JACOPIN est parrain le 9.8.1637 à Fontaine-Mâcon de Claude fille d'Edmé GARSONNAT et Louys JACOPIN

15 Le 21.3.1688, Jean GAILLARD, vigneron à Fontaine-Mâcon, prend à titre de loyer de Simon JACOPIN, Jean JACOPIN, Simon MAROT, laboureurs à La Chapelle-Godefroy, se faisant et portant fort pour Louis CLEMENT, vigneron à ladite Chapelle, une maison à Mâcon, une chambre basse à feu, grenier dessus, bas-côté derrière, la moitié d'une grange à partager avec Jean VERNIER, une étable qui a appartenu (?) à Marguerite LEGRAND, un puits en commun avec Laurent BENOIST, des terres, prés et vignes. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/29]

16 Le 30.1.1689, Simon MAROT, laboureur à La Chapelle-Godefroy et Marie JACOPIN, sa femme, vendent à Simon JACOPIN, vigneron audit lieu, 1/5 de maison et terres à Fontaine-Mâcon dont il jouit en commun avec Louet CLEMENT à cause de sa femme, Jean JACOPIN et Nicolle JACOPIN, héritiers de feu Nicolas JACOPIN, vivant vigneron à La Chapelle-Godefroy. L'acte est signé "simon marot", les autres ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/30]

17 Le 20.3.1689, Louis CLEMANT, meunier du moulin de Saint-Loup de Bufferigny vend à Simon JACOPIN, vigneron demeurant à La Chapelle-Godefroy, sa part à cause de sa femme soit 1/5 de maison, terre et prés sis à Fontaine-Mâcon et aux Ormeaux, louée à Jean GAILLARD, vigneron à Fontaine-Mâcon le 21.8.1688, toutes les autres parts appartiennent à l'acquéreur hors la part de Nicolle JACOPIN, provenant lesdits biens de Pasquette JACOPIN, femme du vendeur - qui ratifie la vente le 31.5 -, héritière de feu Nicolas JACOPIN, vivant vigneron à La Chapelle-Godefroy, son père; Témoin: Anne GARSONNAT, veuve de feu Nicolas JACOPIN, mère et belle-mère des vendeurs et acquéreur. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/30]

18 Le 10.11.1691, Anne GARSONNAT, veuve de Nicolas JACOPIN, vigneron à La Chapelle-Godefroy, vend à Edmé GARSONNAT et Claude REGNAULT, vignerons à Mascon, 1/2 chambre basse, grenier au dessus, dépendant d'une maison rue Navarre à Mascon, en indivis avec les héritiers de Siret GARSONNAT, plus 1/5

Nicolas JACOPIN et Anne GARSONNAT sont parents de:

- Nicole, ∞ 6.2.1668 Fontaine-Mâcon à Claude LEGRAND, fils de Pierre L. et Barbe JACOPIN
- Paquette, b 11.6.1650 Fontaine-Mâcon, p Lupien GARCONNAT, m Paquette JACQUEREAU, ∞ à Louis CLEMENT
- Anne, b 5.6.1654 Fontaine-Mâcon, p Claude VERNIER, m Anne LAUXEROIS
- Catherine, b 15.6.1656 La Chapelle-Godefroy, p Michel NODIN, m Catherine ASSELIN
- Simon, parrain à La Chapelle-Godefroy les 25.5.1663 et 2.2.1668
- Jean, b 11.2.1658 La Chapelle-Godefroy, p Jean BOUDIER, m Simonne MAUGIS, ∞ à Marie THOMAS
- Marie, b 30.1.1661 La Chapelle-Godefroy, p Jean RENARD, m Marye PILLAVOINE
- Marie, b 28.9.1664 La Chapelle-Godefroy, p Joseph fils de † honorable homme Nicolas MARCHERAT, marchand, dem.t à Nogent sur Seyne, m honneste fille Marie GUYON, ne sait pas signer, ∞(1) à Jean JEANNOT, ∞(2) à Simon MAROT, laboureur, vigneron à La Chapelle-Godefroy

C.1. Simon, ne sait pas signer, parrain à La Chapelle-Godefroy les 25.5.1663 et 2.2.1668, manouvrier, vigneron à La Chapelle-Godefroy, † 1690/1691

En 1690, Simon JACOPIN, vigneron à La Chapelle-Godefroy, intervient dans deux contrats notariés¹⁹.

En 1691, Denis LE PAGE intervient dans un contrat notarié comme curateur de la succession de Simon JACOPIN, vigneron à La Chapelle-Godefroy, avec Jean JACOPIN, laboureur à La Chapelle-Godefroy, comme tuteur des enfants mineurs de Simon JACOPIN²⁰.

En 1691, Jean fils de Simon JACOPIN, vigneron à La Chapelle-Godefroy, reçoit des héritiers de Jean SUINOT, lieutenant de Fontaine-Mâcon, 8 livres pour 4 mois de services rendus au feu SUINOT²¹.

d'un accin de ladite maison, à partager par indivis avec Simon GARSONNAT l'aîné, Hubert VERNIER et autres [AD 10 - 2 E 66/31]

19 Le 14.4.1690, Vénérable et Discrète Personne Maître Nicolas DAMAS, prêtre curé du Plessis Saint-Jean, tuteur de ses frère et sœur, enfants et héritiers de feu Maître Nicolas DAMAS et Demoiselle Marie PARASTRE, leur père et mère, donne à titre de rente foncière à Denis LEPAGE, maître cordonnier à Nogent/Seine, et Simon JACOPIN, vigneron à La Chapelle-Godefroy, 6 arpents de terre à La Chapelle-Godefroy. Il signe "N Damas" (deux contrats) [AD 10 - 2 E 66/30]

20 Le 6.10.1691, Denis LE PAGE, maître cordonnier demeurant à Nogent/Seine, curateur de la succession de feu Simon JACOPIN, vigneron à La Chapelle-Godefroy, et Jean JACOPIN, laboureur à La Chapelle-Godefroy, tuteur des enfants mineurs du feu Simon JACOPIN, sont en procès devant la justice de La Chapelle-Godefroy. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/31]

21 Le 14.1.1691, Jean, fils de feu Simon JACOPIN,

En 1692, Jean JACOPIN, laboureur, fils de feu Simon JACOPIN, vigneron à La Chapelle-Godefroy, est cité dans un contrat notarié²².

∞ à Marie VERGEOT

Eustache, b 17.4.1677 La Chapelle-Godefroy, p M.re Eustache LE COURT, notaire à Nogent, signe, m Mademoiselle Louise DARNOUL, signe

Simon, ° 13.2.1679 La Chapelle-Godefroy, b le 14, p Simon PARASTRE, dem.t Nogent sur Seine, signe, m Anne DROUEN, dem.t Nogent sur Seine, signe

Pierre, ° & b 12.6.1681 La Chapelle-Godefroy, p Pierre GUYOT, ne sait pas signer, m Marie JACOPIN, ne sait pas signer

Marie, ° & b 25.8.1683 La Chapelle-Godefroy, p Simon MAROT, ne sait pas signer, m Marie THOMAS, ne sait pas signer

Jeanne, b 4.3.1685 La Chapelle-Godefroy, p François NAUDIN, ne sait pas signer, m Jeanne LANGUOT, ne sait pas signer

Jean (fils de Jean), ° & b 15.3.1686 La Chapelle-Godefroy, p Jean BIGOT, signe, m Marie GERMAIN, signe

Nicolas, ° 3.5.1689 La Chapelle-Godefroy, b le 4, p Nicolas PARATRE, signe, m Marie Anne LE PAGE, de la paroisse de Nogent, signe

C.2. Jean, ne sait pas signer, laboureur à La Chapelle-Godefroy, † 21.5.1696 La Chapelle-Godefroy, (†) le 22, "après avoir receu les sacrem. en bon chrestien"

En 1689, Jean JACOPIN, laboureur à La Chapelle-Godefroy, vend à Simon JACOPIN, vigneron à La Chapelle-Godefroy, la cinquième partie d'une maison à Fontaine-Mâcon, provenant de Nicolas JACOPIN, vivant vigneron à La Chapelle-Godefroy. Personne ne sait signer²³.

vigneron à La Chapelle-Godefroy, reconnaît avoir reçu de Jean BOYARD, fils de Jean, Rose MERLIN et Jean LEGROS, héritiers de feu Maître Jean SUINOT, lieutenant de Fontaine-Mâcon, et Marie MOREAU, sa femme, 8 livres pour 4 mois de services rendus au feu SUINOT faisant partie de 3 années, du consentement de Jean JACOPIN son tuteur et Denis LEPAGE son curateur. L'acte est signé "Jean Boyard", les autres ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/31]

22 Le 4.5.1692, Hubert GARSONNAT, vigneron demeurant à Fontaine-Mâcon, a reconnu que par acte passé devant la mairie de La Chapelle-Godefroy, il s'est chargé pour 5 ans de Jean JACOPIN, laboureur, fils de feu Simon JACOPIN, vigneron à La Chapelle-Godefroy, de le nourrir et le chauffer. Il transfère à GAILLARD, vigneron à Fontaine-Mâcon, les 3 années restantes, avec le consentement de Jean JACOPIN, laboureur à La Chapelle-Godefroy, tuteur, et Denis LE PARGE, maître cordonnier demeurant à Nogent/Seine, curateur. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/31]

23 Le 13.3.1689, Jean JACOPIN, laboureur à La Chapelle-Godefroy, vend à Simon JACOPIN, vigneron à La Chapelle-Godefroy, 1/5 des maison, terres et prés à Mâcon et Les Ormeaux, à présent loués à Jean GAILLARD, vigneron à Mâcon le 21.3.1688, la part de

En 1690, Edmé ROSÉ et Simon JACOPIN, vigneron à La Chapelle-Godefroy, et Jean JACOPIN, laboureur à La Chapelle-Godefroy, passent un contrat notarié²⁴.

En 1691, Jean JACOPIN, laboureur à La Chapelle-Godefroy, déclare, en lieu et place de Robert JACQUES, des terres louées à Hubert GARSONNAT de Nogent/Seine. Il ne sait pas signer²⁵.

En 1695, Jean JACOPIN, laboureur, et Simon MAROT, vigneron à La Chapelle-Godefroy, baillent une chambre à feu²⁶.

En 1696, les créanciers de la succession de feu Jean JACOPIN et Marie THOMAS, laboureur à La Chapelle-Godefroy, vendent des emblaves²⁷.

Simon MAROT et Marie JACOPIN, que l'acquéreur a déjà acquises, provenant de feu Nicolas JACOPIN, vivant vigneron à La Chapelle-Godefroy. Témoin: Anne GARSONNAT, veuve dudit défunt, mère des parties. Personne ne sait signer [AD 10 - 2 E 66/30]

24 Le 3.7.1690, Edmé ROSSEY et Simon JACOPIN, vigneron à La Chapelle-Godefroy, ont baillé des terres de l'Hôtel Dieu de Nogent/Seine à Jean JACOPIN, laboureur audit lieu. Il s'agit d'emblavures saisies sur lui à la requête de Léonard ANCEAU, commissaire établi. Ils promettent de payer l'adjudication faite audit JACOPIN et à feu Jean JEANNOT. Ledit JACOPIN comparait avec Simon MAROT comme ayant épousé la veuve dudit feu JEANNOT. L'acte est signé "Simon Marot" [AD 10 - 2 E 66/30]

25 Le 18.11.1691, Jean JACOPIN, qui ne sait pas signer, laboureur à La Chapelle-Godefroy, en lieu et place de Robert JACQUES, se déclare propriétaire de 3 quartiers 1/2 de terre labourable en 2 pièces à Marnay, par contrat de vente du 30.1.1676. Mention de Simon JACOPIN, frère de Jean, en pension chez Hubert GARSONNAT, laboureur à Nogent/Seine, pour le paiement de sa nourriture [AD 10 - 2 E 66/31]

26 Le 17.4.1695, Michel GALLOIS, vigneron demeurant à La Chapelle-Godefroy, prend à titre de loyer et pension d'argent de Jean JACOPIN, laboureur, et Simon MAROT, vigneron demeurant à La Chapelle-Godefroy, pour eux et Nicolle JACOPIN, leur sœur, une chambre à feu, grenier dessus, couvert de paille, jardin, chénevière, à La Chapelle-Godefroy, pour 3 ans. L'acte est signé "Simon Marot", les autres ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/32]

27 Le 10.7.1696, les créanciers de la succession de feu Jean JACOPIN et Marie THOMAS, laboureur à La Chapelle-Godefroy :

- Maître Claude LEFEBURE
 - Simon MAROT en son nom et comme marguillier de l'église et fabrique de La Chapelle-Godefroy, et Edmé VOISIN, son co-marguillier
 - François CHAPUIS, collecteur des tailles pour l'année 1695 à La Chapelle-Godefroy
 - Robert MAROT, collecteur des tailles pour l'année 1696 à La Chapelle-Godefroy
 - Thomas MIGOURDIN, vigneron à La Chapelle-Godefroy
 - Jacques LEPAGE, cordonnier
 - Claude BEIGNOT, marchand
 - Edmé CHAPUISSEAU, huissier
- vendent des emblaves à Jean CHARON et Nicolas

∞ 14.2.1684 La Chapelle-Godefroy à Marie THOMAS, fille de Pierre T., † /1684, et Anne NAUDIN

Nicolas, b 3.2.1685 La Chapelle-Godefroy, p Nicolas MARCHERAT, ne sait pas signer, m Marie JACOPIN, ne sait pas signer

Martin, ° & b 11.6.1692 La Chapelle-Godefroy, p Martin BENOIST, signe: Benoist, m Catherine GALLOIS, ne sait pas signer

Léonard, ° le 16.7.1696 La Chapelle-Godefroy, b le 17, p Léonard BADIGON, ne sait pas signer, m Marie CHAMBRILLON, ne sait pas signer, y † 28.9.1696, (†) le 29

D. NN.

Marie, ° ca 1684, † 23.8.1709, (†) le 24, ∞ /1707 à Léonard ROSEY, ne sait pas signer, ∞(2) 26.11.1709 à Edmée ANCEAU, ne sait pas signer, veuve de Jean DORÉ

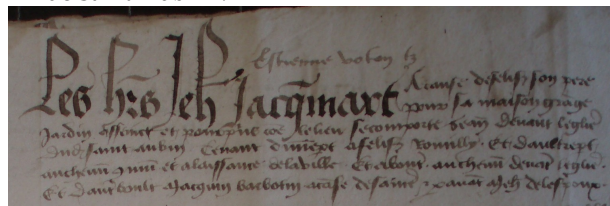
Edmé, ne sait pas signer

Pierre, ne sait pas signer²⁸

JACQUEMARD

A. Jean, † /1488

En 1488, les héritiers de Jean JACQUEMARD font une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin. Ils possèdent une maison devant l'église de Saint-Aubin²⁹.



B. Félisot, ° à Quincey, † /1491

Les héritiers de Félisot JACQUEMART payent censive au seigneur de Saint-Aubin de 1491 à 1507³⁰.

En 1500, dans un témoignage, est cité comme habitant autrefois Saint-Aubin Félisot JACQUEMART, natif de Quincey³¹.

COLLET, laboureur à Marnay, et Anthoine LIZET, bachoteur à Marnay [AD 10 - 2E 66/33]

28 Le 27.1.1715, Edmé JACOPIN, vigneron à La Chapelle-Godefroy, passe un contrat avec Pierre JACOPIN, vigneron à Fontaine-Mâcon [AD 10 - 2 E 66/42]

29 En 1488-1490, les héritiers de Jehan JACQ.MART, déclarent au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

- à cause de feu son père pour sa maison, grange, jardin, accin et pourpris, devant l'église dudit Saint-Aubin entre Félisot ROMILLY et un chemin commun & à l'aisance de la ville, le chemin devant l'église et Jacquin BARBOTIN à cause de sa femme, auparavant à Jeh. DE LESPOIX (plus tard à Estienne VOTON) [AD 10 - 24 H 115 & 118]

30 Les hoirs Félisot JACQUEMART payent cens à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et en 1496 en rente et pour leurs héritages; en 1491 et 1493, ils doivent grand arrièrage; ils payent cens et rente en 1498-1499; ils payent en 1507 pour leur rente [AD 10 - E* 2880]

31 Lors d'une procédure du 6.8.1500 est cité comme

C. Claude, ! en 1491-1494

Claude JACQUEMARD paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1491 et 1494³².

D. Perrin, ! en 1491

Perrin JACQUEMARD paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1491³³.

E. Charles, † /1699, ∞ à Anne BRENARD, † /1699
Jean, ° ca 1669, ∞ à Jeanne GUILLEMARD

E.1. Jean, ne sait pas signer, maréchal-ferrant, ∞ 20.1.1699 à Jeanne GUILLEMARD, ° ca 1680, fille d'André G., laboureur, signe: André Guillemard, et Anne GRILLAT

Jeanne, b 19.5.1700, p Jean BUSSOT, ne sait pas signer, m Barbe JACQUOT, signe: Barbe Jacquot, † 27.9.1701, (†) le 28

Jean, ° 1.11.1701, b le 2, p Jean MOREAU, laboureur, ne sait pas signer, m Charlotte ROBICHET, ne sait pas signer, † & (†) 26.8.1707

Denis François, ° & b 9.10.1708, p Denis François BUISSOT, m.e menuisier, m Anne VAILLANT, ne sait pas signer

Anne, ° 14.11.1711, b le 15, p Jean GUILLEMARD, m Anne HERLUYSON, ne sait pas signer

Michel, ° 16.7.1714, b le 17, p Michel LAURENT, signe: Michel Laurent, m Estienne GUILLEMARD, signe: Estienne Guillemard

JACQUEREAU

A. Perrin, ! en 1491-1507

Perrin JAQUEREAU paye censive au seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy entre 1491 et 1507. Il est sans doute le Dom JAQUEREAUX qui paye cens en 1500³⁴.

JACQUES

A. Robert, ne sait pas signer, manouvrier à La Chapelle-Godefroy, parrain à La Chapelle-Godefroy le 28.2.1666

En 1675, Robert JACQUES, vigneron à La Chapelle-Godefroy, se déclare propriétaire d'un quartier de vigne. Il ne sait pas signer³⁵.

habitant autrefois Saint-Aubin Félisot JACQUEMART, natif de Quincey [AD 10 - E* 2860]

32 Claude JACQUEMART paye cens à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1494 [AD 10 - E* 2880]

33 Perrin JAQUEMART paye cens à Saint-Aubin en 1491 pour ses terres de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2880]

34 Perrin JAQUEREAU paye à Saint-Aubin en 1491 et 1494 pour ses terres de Saint-Aubin; il paye cens en 1500 (Dom JAQUEREAUX) et en 1502 à La Chapelle pour un demi-arpent de vigne séant à la côte Saint-Michel; il paye à La Chapelle en 1504 et 1505 pour deux demi-arpens de terre, en vigne et labourage; il paye en 1506 et 1507 à La Chapelle pour ses cens [AD 10 - E* 2880]

35 Le 17.11.1675, Robert JACQUES, vigneron à La

En 1692, Jean JACOPIN et Charles ROUSSAT, héritiers à cause de leurs femmes de Robert JACQUES et Pierrette NAUDIN, déclarent 2 étables et des vignes à La Chapelle-Godefroy³⁶.

∞ à Michelle GUICHARD, fille de Nicolas G. et Michelle HERLUISON

Marguerite, b 10.11.1655 La Chapelle-Godefroy, p Laurent NUGAULT, Esquier, m Damoiselle Jeanne NUGAULT, ∞(1) 11.2.1675 à Michel NODIN, domestique du curé de Pont/Seine, ° ca 1655, fils de Michel N., ∞(2) 13.2.1679 La Chapelle-Godefroy à Charles ROUSSAT, fils de Jean R.

∞(2) à Perrette NAUDIN, de La Chapelle-Godefroy, marraine en 1682 d'un fils de Charles ROUSSAT et Marguerite JACQUES, sans doute ∞(1) à Sébastien SABOT, fille de Michel N. et Catherine ou Edmée MERCIER

Jean Léon, b 28.6.1660 La Chapelle-Godefroy, p Armand Leon D'ARNOUL, m Damoiselle Anne PARASTRE, y † 28.4.1661

JACQUINOT ou JACQUINET

A. Jean le jeune ou l'aîné, ! en 1559-1572, † 1572/1573, ∞ à Jeanne MEIGRET, ! en 1574-1585, ∞(2) 1.7.1573 à Claude FONTAINE

Jean JACQUINOT paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1572. Il paye avec Denis DORY pour le moulin à foulon en 1565, pour Jean ROUSSAT en 1566, pour Jean BLANC en 1566. La veuve de Jean JACQUINOT (l'aîné en 1574) paye entre 1574 et 1585³⁷.

En 1574, la veuve de Jean JACQUINOT fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin.

Chapelle-Godefroy, qui ne sait pas signer, se déclare propriétaire d'un quartier de vigne, chargé de rente envers Pompée DARNOL. [AD 10 - 2E 66/25]

36 Le 30.3.1692, Jean JACOPIN, laboureur demeurant à La Chapelle-Godefroy, et Marie THOMAS, sa femme, et Charles ROUSSAT, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, et Marguerite JACQUES sa femme, héritiers à cause de leurs femmes de Robert JACQUES, vigneron à La Chapelle-Godefroy, et Perrette NAUDIN, sa femme, déclarent 3 quartiers de vigne à La Chapelle-Godefroy, au "Champs aux Pierres", et 2 étables couvertes de paille. Ils se partagent les héritages en plaçant deux papiers pliés dans le chapeau d'un petit garçon passant par la rue et appelé par les parties [AD 10 - 2E 66/31]

37 Jehan JACQUINET paye censive à Saint-Aubin en 1559, 1562-1564, 1568-1570, 1572; il paye avec Denis DORY pour le moulin à foulon en 1565; il paye pour sa maison en 1565; il paye à la décharge de Jehan ROUSSAT en 1566; il paye à la décharge de Jehan BLANC pour sa maison en 1566; sa veuve (de Jehan l'aîné en 1574) paye en 1574-1585 [AD 10 - E* 2881]

Elle détient une petite maison^{38, 39}.

B. Pierre, de Bagnaux, diocèse de Sens, ° ca 1660, † 22.1.1710, (†) le 23, "passant par St Aubin [...] y est tombé malade", ∞ à Edmée ROSSINET

JALLOTA

A. Jacques, † /1717, ∞ à Berthe GUERET
Antoine, de Saint-Martin de Pont/Seine, ° ca 1688,
∞ à Geneviève GRILLAT

A.1. Antoine, ne sait pas signer, ∞ 11.1.1717 à Geneviève GRILLAT, ne sait pas signer, ° ca 1698, fille de Claude G., ne sait pas signer, et Edmée VAILLANT

Marie, ° & b 8.5.1721, obiit 28.7.1721, (†) le 29, p Edmé HAQUIN, ne sait pas signer, m Marie GRILLAT, ne sait pas signer

JANNOT

A. Pierre, ! en 1526-1528, peut-être manouvrier à Gélannes, ° ca 1494, ! en 1548

Pierre JANNOT paye censive à Saint-Aubin entre 1526 et 1528. Il paye à cause de sa femme en 1526⁴⁰.

Il est sans doute le Pierre JANNOT, manouvrier à Gélannes, qui comparait dans une enquête à Saint-Aubin en 1548. Il est alors âgé de 54 ans⁴¹.

38 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 6.6.1574 de Jeanne MEIGRET (?), veuve de Jehan JACQUINOT pour:

➤ demi-quartier de terre ou environ où il y a une petite maison entre Mathias SOMILLON et les héritiers Jehan GALLOIS dit des bissons, Mathias SOMILLON et la voie commune

➤ Taxé à 1 sol de cens. [AD 10 - E* 2875]

39 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de la veuve de Jehan JACQUINET pour 1 article: une petite maison entre Matthias SOMMILLON et les hoirs Jehan GALLOIS dit des buissons [AD 10 - E* 2882]

40 Pierre JANNOT paye cens à Saint-Aubin en 1526 à cause de sa femme, en 1527 pour ses terres près de Ponstière, en 1528 pour ses terres [AD 10 - E* 2880]

41 Le 3.11.1548, enquête et examen de témoins par Guillaume BERTHELMY, conseiller du roi, à la requête de Noble Homme Laurens NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin:

Pierre JEHANNOT, manouvrier demeurant à Gélannes, âgé d'environ 54 ans.

➤ Il connaît depuis 25 ans les terres de Pothières et la fosse de Débat. Il y toujours oui les anciens du pays et même Jehan MIGOURDIN, mari de sa mère, décédé 18 à 19 ans sont. Elle est appelée ainsi car elle est à la séparation de la seigneurie de Saint-Aubin et de l'Abbaye du Paralet. Il y a une grosse pierre qu'un nommé le seigneur de Bompas, lors seigneur de Saint-Aubin, a fait borne il y a 30 ans et plus, borne qui fut arrachée il y a 5 à 6 ans.

➤ Il cite des vignes appartenant à Mathias GUENARD et Lyenard CHEVEUX, une terre labourable appartenant

B. Laurent, signe, garennier, vigneron à La Chapelle-Godefroy, parrain à La Chapelle-Godefroy les 8.10.1657, 17.4.1658, 16.1.1659, 6.2.1661, (†) 13.2.1679 La Chapelle-Godefroy, ∞ 14.2.1650 Quincey⁴² à Jeanne ROZÉ, (†) 15.8.1675 La Chapelle-Godefroy, ∞(1) à Aubin ANCEAU le jeune, peut-être fille de Claude R.

En 1654, Laurent JANNOT, marguillier faisant la charge syndicale de La-Chapelle-Godefroy, et Michel NAUDIN, représentant les habitants du village, vendent 4 arpents de pâture⁴³.

Laurent JANNOT et Jeanne ROZÉ sont les parents de:

Anne, b 20.5.1655 La Chapelle-Godefroy, p François PICHON, m Anne MOREAU

Jean Pompée, b 16.6.1658 La Chapelle-Godefroy, p Pompée D'ARNOULT, m Damoiselle Jeanne PARASTRE, ∞ à Marie JACOPIN

Anne, b 2.6.1660 La Chapelle-Godefroy, p Jean GEORGIN, m Anne SORTIN, y (†) 9.12.1670

Edmé, b 24.8.1661 La Chapelle-Godefroy, p Edmé fils de † Jean TROTIN, m Marthe fille de † Quantin SORTIN

Marie, b 16.1.1663 La Chapelle-Godefroy, p Joseph MARCHERAT, signe, fils de † honorable homme Nicolas MARCHERAT, marchand, dem.t à Nogent sur Seyne, m Gervaise DESQUAINS, ne sait pas signer, épouse de Pierre GUYOT, vigneron

Simone Edmée, b 14.4.1664 La Chapelle-Godefroy, p Edmé GATOUILLAT, M.e Boulanger, signe, m damoiselle Simonne DE BRULLARD, signe

Jeanne, b 31.12.1666 La Chapelle-Godefroy, p Guillaume GAMBIER, laboureur, m Jeanne BENOIST, ne sait pas signer, épouse de M.e Gabriel CHEMET, ∞ 17.10.1689 La Chapelle-Godefroy à Claude THOMAS, de La Chapelle-Godefroy, fils de Simon T. et Nicole CHEURE.T

∞(2) 7.2.1676 La Chapelle-Godefroy à Anne NODIN

aux MERLINS, les terres des QUINSONs et BARBOTINs obtenues par bail fait il y a 30 ans et plus par le seigneur de Bompas lors seigneur de Saint-Aubin auxdits BARBOTINs [AD 10 - E*2809]

42 Fiancés le 28.11.1649 à Quincey; les deux époux sont de Quincey

43 Le 7.5.1654, Laurent JANNOT, marguillier faisant la charge syndicale de La-Chapelle-Godefroy, et Michel NAUDIN, particulier habitant de La-Chapelle-Godefroy, représentant les habitants du village, vendent à Pompée D'ARNOUL, écuyer seigneur de Fontenay, Salon et autres lieux, capitaine au régiment de Monseigneur de Merceur, stipulant par Jean NUGAULT, écuyer seigneur de La-Chapelle-Godefroy demeurant à La Croslière, 4 arpents de pâture [AD 10 - 2 E 66/15]

B.1. Jean, signe: J Jeannot, (†) 9.4.1685 La Chapelle-Godefroy, ∞ 14.2.1684 La Chapelle-Godefroy à Marie JACOPIN, fille de Nicolas J., † /1684, et Anne GARSONNAT, ∞(2) à Simon MAROT

Jean (posthume), ° & b 29.10.1685 La Chapelle-Godefroy, p Jean JACOPIN, ne sait pas signer, m Jeanne JEANNOT, ne sait pas signer, † 27.4.1696 La Chapelle-Godefroy, (†) le 28

JEANNARD

A. Thomas, signe: T Jeannard, ∞ à Anne CHARPENTIER

Jeanne, ne sait pas signer, de Saint-Martin de Pont/Seine, ° ca 1674, ∞ 16.1.1702 à Aubin GUILLEMARD, manouvrier, signe: Aubin Guillemard, ° ca 1679, fils d'Aubin G., † /1702, manouvrier, et Edmée CHARPENTIER

Pierre, signe: Pierre Jeannard

JEANNOLLE

A. Nicolas, Maire et garde en la mairie et justice de Saint-Aubin, † en 1682

Dans deux documents établis en 1682, intervient Nicolas JEANNOLLE. Il est dit maire en la justice de Saint-Aubin ou maire et garde en la mairie et justice de Saint-Aubin⁴⁴.

JEHANNESSON

La famille JEHANSSON ou JEANSON est originaire de Gélannes.

A. Gary, † en 1570

Claude COLLAS paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1570 pour Gary JEHANNESSON⁴⁵.

Il pourrait être le Gary GENNERAT (ou JEHANNERAT) cité entre 1551 et 1559 à Quincey.

44 Le 8.8.1682, intervient Nicolas JEANNOLLE, maire en la justice de Saint-Aubin. Le 21.8.1682, contrat entre Nicolas JEANNOLLE, Maire et garde en la mairie et justice de Saint-Aubin, en présence de Maître Jean BABELIN, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, et Anne OLIER, veuve de M. Jacques CHEVALLIER, écuyer, seigneur du Bochet, de Courtavant [AD 10 - E* 2870]

45 Claude COLAS paye censive à Saint-Aubin pour Gary JEHANNESSON en 1570 [AD 10 - E* 2881]

JOACHIM

A. Jean, à La Chapelle-Godefroy, ∞ à Barbe, marraine à La Chapelle-Godefroy le 11.1.1572

JOSSELIN

A. NN., † /1559, ∞ à NN., † en 1559

La veuve JOSSELIN paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1559⁴⁶.

JOUET⁴⁷

A. Etienne, † en 1506-1522 à La Chapelle-Godefroy

Etienne JOUET paye censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy entre 1506 et 1522⁴⁸.

B. Jean, † en 1518-1522 à La Chapelle-Godefroy

Jean JOUET paye censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy entre 1518 et 1522⁴⁹.

C. Jean, dit Jean MARATTE, † /1581, ∞ à Marguerite MERLIN, † en 1576-1581

Marguerite MERLIN, veuve de Jean JOUET, paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1577 et 1578⁵⁰.

En 1581, la veuve de Jean JOUET dit MARATTE fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin⁵¹. Elle déclare entre autre une maison partagée avec Germain VOITERIN et Jean MARATTE⁵².

46 La veuve JOSSELIN paye censive à Saint-Aubin en 1559 [AD 10 - E* 2881]

47 Dans le terrier de Quincey de 1620-1621, Claude JOUET, manouvrier à Trambly, et Jeanne JOUET, sa sœur, déclarent le 14.8.1621, entre autre:

➤ 40 cordes de terre et accin en un arpent où il y a une maison [AD 10 - E prov 158 & E* 2933]

48 Estienne JENAYT paye à La Chapelle en 1506 pour demi-arpent de vigne pour son cens; Estienne JOUYART (?) paye censive en 1507 à La Chapelle pour un demi-arpent de vigne; Estienne JOUET paye en 1518, 1521, 1522 à La Chapelle [AD 10 - E* 2880]

49 Jehan JOUET paye cens en 1518, 1521 et 1522 à La Chapelle, en 1521 pour sa vigne et en 1522, Simon SURETEN pour la maison qu'il a acheté de Jehan JOUET [AD 10 - E* 2880]

50 Marguerite MERLIN, femme de Jehan JOUET paye censive à Saint-Aubin en 1577-1578 [AD 10 - E* 2881]

51 En 1583, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Blaize FOURNIER, la veuve de Jehan JOUET dit Jehan MARATTE, déclarent:

➤ un chas de maison, petite étable et petite portion de terre à faire chénevière, attenant de Claude COLLAS et Jehan POPILLART

➤ 1/2 quartier de pré au même lieu [AD 10 - 24 H 118]

52 En 1575/1576, la veuve de Jehan JOUET, Germain VOICTERIN et Jehan MAROTTE déclarent au censier de l'Abbaye du Paraclet:

➤ une maison, terre, pré, jardin et accin à Saint-Aubin,

Jean JOUET et Marguerite MERLIN sont les parents de:

Marguerite, ∞ 23.10.1583 à Jean FANYN, de la paroisse ... Vierge Marie de L...anquelier Seno..., fils de Jean F., † /1583

D. Guillaume, manouvrier à Quincey, ! en 1620-1621, (†) 12.5.1651 Quincey, ∞ à Philiberte

Guillaume JOUET, manouvrier à Quincey, fait une déclaration au terrier de Quincey de 1620-1621. Il déclare entre autre à cause de sa femme, une terre provenant de la succession de feu Claude GENNERAT⁵³.

Guillaume JOUET paye censive à Quincey entre 1646 et 1649, puis sa veuve en 1650 et 1651, avec ses enfants. Etienne JOUET paye sa déclaration entre 1651 et 1654⁵⁴.

Guillaume JOUET et Philiberte sont les parents de:

Jeanne, fille de Guillaume JOUET est marraine le 30.12.1629 d'un fils de Fiacre DIRESENE

Charles, b 4.7.1615 Quincey, p Charles BALLIGAULT & Estienne DEVIGNE, m Anne CAILLÉ, probablement ∞ à Jeanne DAOUST

Pierre, b 26.1.1622 Quincey, p Pierre COLLAR et Jehan CAILLÉ, m Jehanne LIEGOIS, probablement ∞ /1647 à Lupienne BELOT

Barbe, b 21.7.1624 Quincey, p Jehan DUREAU, m Barbe CAULAY

Simone, ne sait pas signer, ∞ /1645 à Barnabé LANGUAR, manouvrier⁵⁵, pâtre à Saint-Loup-de-Buffigny, † 19.12.1669 Ferreux, (†) le 20

E. NN., † /1694, ∞ à Marie, ° ca 1624, † 1.2.1694, "tombée en apoplexie", (†) le 2

JUANNE

A. Pierre, Maitre, signe: Jouanne, concierge au Château de Rozière, domestique de Monsieur de Rozière ! en 1690 à Avant-lès-Marcilly, demeurant à Rozière, paroisse d'Avant-lès-Marcilly, probablement fils de Jacques J. et Marie MOUSARD, ∞ à Marie MOUTON, ne sait pas signer, ! en 1706 à Avant-lès-Marcilly, ° ca 1636, † 11..7.1714 Avant-lès-Marcilly, (†) le 12 en l'église⁵⁶

non ∞ à Edmée THOMAS, ne sait pas signer, demeurant à Rozière, "qui a déclaré que Pierre JOEN domestique de M.r de Rozières en est le père", "a esté abuzée", fille de Jean T. et Jeanne BABELIN, † /1691

Pierre, fils naturel, b 3.8.1691 La Chapelle-Godefroy, p Pierre GUYOT, m Légère ROZEY, (†) 8.10.1691

JUBELOT

A. Pierre, ! en 1559-1595

Pierre JUBELOT paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1585; François BENOIST paye à sa décharge en 1567-1568. Il paye pour les enfants de Georges COLAS entre 1579 et 1582⁵⁷.

En 1572, Pierre JUBELOT déclare au censier du

entre Claude COLLAS et autres et ledit COLLAS, la rivière d'Arduisson et ladite rue [AD 10 - 24 H 118]

53 Dans le terrier de Quincey de 1620-1621, Guillaume JOUET, manouvrier à Quincey, déclare le 27.11.1621, entre autre:

- 20 cordes d'accin où est bâtie la maison qui appartenait à feu Estienne (ou Claude) CAILLEY, vulgairement appelée Mortemeuse
- 1 quartier de terre à cause de sa femme, de la succession de feu Claude GENNERAT [AD 10 - E prov 158 & E* 2933]

54 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, Guillaume JOUET paye en 1646-1649, sa veuve paye en 1650-1651 avec ses enfants, Estienne JOUET paye en 1651 seul et avec Monsieur DESMASSUES en 1652-1654 [AD 10 - E* 2932]

55 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, Bernabé LANGUAR, manouvrier, paye à cause de la dot de Guillaume JOUET à Simonne JOUET, épouse dudit LANGUAR; mention d'une vente de Guillaume JOUET à Nicolas CHOUART [AD 10 - E* 2932]

56 Témoins: Mre Pierre JOUANNE, demeurant à Avant, signe: Jouanne, mari, Claude MOUTON, boucher, demeurant à La Mothe, signe: Claude Mouton, frère, Claude MOUTON, demeurant à La Mothe, signe: Claude Mouton, neveu

57 Pierre JUBELOT paye censive à Saint-Aubin en 1559-1563, 1565-1568, 1571-1578, 1584-1585; François BENOIST paye à sa décharge en 1567-1568; il paye pour les enfants ou hoirs de Georges COLAS en 1579-1582 [AD 10 - E* 2881]

seigneur de Saint-Aubin une maison rue aux Rasles⁵⁸,
⁵⁹.

En 1582, Pierre JUBELOT fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin qui sera plus tard reprise par Simon JUBELOT⁶⁰, ⁶¹.

En 1591, Pierre JUBELOT comparait avec d'autres habitants de Saint-Aubin dans le rôle et état de la formation des Eaux-et-Forêts⁶².

En 1593, Pierre JUBELOT fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin⁶³.

Pierre JUBELOT paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1593 à 1595. Il paye pour sa vigne. La veuve de Nicolas ROSÉ paye à la décharge de Pierre JUBELOT pour 20 cordes de terre près les garennes en 1593⁶⁴.

58 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Pierre JUBELOT (1581) pour 4 articles dont:

- une maison et accin rue aux Raasles
- une terre prise à rente de Nicolas NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, voisin de la veuve Denis ANGENOST demoiselle Claude LARGENTIER [AD 10 - E* 2882]

59 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 21.10.1572 de Pierre JUBELOT pour:

- une maison et accin contenant environ demi-quartier, en la rue aux Rasles, entre la cour commune aux voisins et -, la communauté et la même
- 20 cordes de vigne en la coste des garennes, entre Ysaac GALLOYS et le même, Nicolas CHARRETIER et Jehan GRILLOT lesné
- 8 cordes de vigne près de ce même lieu, entre Nicolas MAISTRE et Jehan POPILLARD lesné, George COLLAS et Nicolas GALLOYS
- Taxé à 9 sols de cens. [AD 10 - E* 2875]

60 Le 24.10.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraquet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Pierre JUBELOT, déclare:

- une maison et accin rue au Rasle
- 3 cordes de pré et saussois près ce même lieu [AD 10 - 24 H 118]

61 Le 24.5.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraquet, intervient Pierre JUBELOT:

- une maison et accin rue au Rasle, entre la rue au Rasle et une commune (plus tard aux héritiers de Simond JUBELOT) [AD 10 - 24 H 93]

62 Le 12.2.1591, dans le rôle et état de la formation des eaux-et-forêts, comparaissent pour Saint-Aubin: Nicolas PILLAVOYNE, Nicolas FONTAT, Jehan HUCGUENIN, Jehan LORMIER, Hilaire DESQUINS, Edmé LA... (LAUNAY ?), Jehan LANGAR, Estienne COLAS, François GALLOYS l'aîné, Pierre JULLOT, Simon JULLOT, Jehan MAROTTE, Germain VOITURIN [AD 10 - E* 2801]

63 Censier de Saint-Aubin de 1593, déclaration de Pierre JUBELOT [AD 10 - E* 2883]

64 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Pierre JUBELOT paye censive pour sa vigne en 1593; la veuve Nicolas ROSEE paye à la décharge de Pierre JUBELOT pour 20 cordes de terre près les garennes en 1593; Pierre

A.1. (?) Simon, manouvrier, ! en 1589-1611, ∞ à Jeanne TORELET, ! en 1602-1609, fille de Jean T. et Nicole MERCIER

En 1589, Simon JUBELOT et Fiacre ROUSSAT, manouvriers, font une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin⁶⁵.

En 1593, Simon JUBELOT fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin pour les héritiers de Claude COLLAS⁶⁶.

En 1598, Simon JUBELOT de Saint-Aubin figure parmi les témoins assignés pour un enquête⁶⁷.

En 1602, Simon JUBELOT, manouvrier à Saint-Aubin, époux de Jeanne TORELET, et Jean ROUSSAT, usant et jouissant de ses droits, demeurant à Saint-Aubin, en leur nom et portant fort pour Jean TORELET, vendent leurs droits dans une portion de pré rue Pescheloche⁶⁸.

En 1605, Simon JUBELOT assiste son cousin Jean MERCIER le jeune dans une vente. Jean MERCIER le jeune est en fait le cousin de l'épouse de Simon JUBELOT, fille de Nicole MERCIER⁶⁹.

En 1608, Simon JUBELOT, manouvrier à Saint-Aubin, achète la succession de Louvet GUYOT et Jeanne MERCIER⁷⁰.

JUBELOT paye pour sa vigne en 1594; il paye pour les terres qu'il tient à rente en 1595 [AD 10 - E* 2883]

65 Déclaration du 21.9.1589 de Fiacre ROUSSAT, et Symon JUBELOT, manouvriers [AD 10 - 24 H 105]

66 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Simon JUBELOT paye censive à la décharge des héritiers Claude COLLAS en 1593 pour deux années; il paye en 1595 pour 2 années [AD 10 - E* 2883]

67 Le 24.11.1598, Simon JUBLOT de Saint-Aubin figure parmi les témoins assignés pour un enquête [AD 10 - E* 3031]

68 Le 2.9.1602, Symon JUBELOT, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, époux de Jehanne TOURELOT (qui ratifie la vente le 9.5.1609), et Jehan ROUSSAT, usant et jouissant de ses droits, demeurant à Saint-Aubin, en leur nom et portant fort pour Jehan TOURELOT, vendent à Honorable Homme Guillaume MIGOURDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin, qui signe "Guillaume Mygordin", leurs droits dans une portion de pré rue Pescheloche [AD 10 - 24 H 109]

69 Le 14.2.1605, Jehan MERCIER le jeune, manouvrier à Saint-Aubin, assisté de Symon JUBELOT, son cousin, fait une vente à Guillaume MIGOURDIN. L'acte est rédigé par Jehan GALLOYS, lieutenant en la justice de Saint-Aubin pour Messieurs dudit lieu [AD 10 - 24 H 109]

70 Le 14.6.1608, Noel QAUTIER, pauvre mendiant de la paroisse Saint-A... à Saint-Denis en France, et Marguerite GUYOT, sa femme, d'après le certificat du vicaire de Chateau-Neuf, de présent à Nogent/Seine, vendent à Symon JUBELOT, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, la succession mobilière et immobilière échue à ladite GUYOT par le décès et trépas de feu Loupvet GUYOT et Jehanne MERCYER, sa mère, vivant demeurant à Saint-Aubin, soit une mesure où soulait avoir une maison à présent en ruine à Saint-Aubin, à coté des héritiers de Pierre GAUTHIER, plus des terres, à partager avec Claude GUYOT et Marthe GUYOT, sœur de la dite

En 1609, Simon JUBELOT, manouvrier à Saint-Aubin, et Jeanne TORELET, sa femme, vendent la sixième partie de la moitié de 5 quartiers de pré, au lieudit "le prés Houdouart" plus une petite portion de pré au lieudit "le pré Cailloux" des propres de la femme JUBELOT et acquis par eux faits depuis leur mariage. En 1610, les mêmes vendent un demi-arpent de pré, échu à ladite TORELET par le décès de Jean TORELET son neveu⁷¹.

En 1611, Simon JUBELOT, manouvrier à Saint-Aubin, revend à Guillaume MIGOURDIN la succession GUYOT-MERCIER⁷².

Les héritiers de Simon JUBELOT sont cités, sans doute en 1623, pour avoir repris la déclaration qu'Edmée BERGUIN, veuve d'Edmond LOYER, avait fait en 1582⁷³.

En 1623, les enfants de Simon JUBELOT puis en 1643, un certain BERTELLOT, du faubourg de Nogent/Seine, qui a épousé la fille JUBELOT, reprennent des biens déclarés au censier de l'Abbaye du Paraclat à Saint-Aubin de 1532:

une maison rue aux Rasles par Simone MUSNIERE, Jean BECQUET, la veuve Thévenin BARBOTIN et François VILAIN⁷⁴

Marguerite [AD 10 - 24 H 109]

71 Le 9.5.1609, en la maison de Pierre GAULTROYS, tisserand en toile demeurant au faubourg de la porte de Troyes de Nogent/Seine, Symon JUBELOT, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, et Jehanne TORELET, sa femme, vendent à Honorable Homme Guillaume MIGOURDIN, marchand et laboureur demeurant à Saint-Aubin:

- une portion de pré, saulsois et aulnois, la sixième partie de la moitié de 5 quartiers, au "pré Houdouart"
 - une petite portion de pré, "le pré Cailloux"
- des propres de la femme JUBELLET et acquis par eux faits depuis leur mariage.

Une autre vente le 23.?.1610 d'1/2 arpent de pré à ladite TOURELOT échu et advenu par le décès de Jehan TOURELOT son neveu [AD 10 - 24 H 109]

72 Le 19.1.1611, Symon JUBELOT, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, vend à Honorable Homme Guillaume MIGORDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin:

- une portion de pré, saulsois, aulnois, faisant la sixième partie de la moitié de 5 quartiers à Saint-Aubin
- une petite portion de terre de 5 quarts de corde
- 1 quartier de terre en "La Tavelle"

Le vendeur à déjà fait acquisition de Claude GUYOT et Marguerite GUYOT, épouse de Noé GAUTHIER, sœur dudit Claude, partant pour le surplus avec Marthe GUYOT, sœur desdits Claude et Marguerite [AD 10 - 24 H 109]

73 En 1582, déclaration d'Edmée BERGUIN, veuve d'Edmon LOYER, plus tard reprise par Pierre PILLAVOINE et les hoirs Simon JUBELOT, et avec la veuve Claude BUGNOT, plus tard reprise par les hoirs Simon JUBELOT [AD 10 - 24 H 93]

74 Censier de l'Abbaye du Paraclat à Saint-Aubin.

Le 3.5.1532, Simonne MEUSNIER, Jehan BEGNOT (BEGNET), la veuve Thevenin BARBOTIN et François

une maison rue aux Rasles par Jean BROCARD, Jeannette BROCARDE et Durant COLAS⁷⁵

Simon JUBELOT et Jeanne TORELET sont les parents de

une fille, ∞ à NN. BERTELLOT, à Nogent/Seine

Le gendre de Simon JUBELOT est sans doute Charles BERTHELOT de Nogent/Seine qui baille une maison à Saint-Aubin en 1641⁷⁶.

B. Charles, à La Chapelle-Godefroy, ! en 1622, ∞ à Jeanne ARCELIN, fille de Gabriel A. et Jeanne VOITRIN

En 1622, Charles JUBELOT et Nicolas GUICHARD, de La Chapelle-Godefroy, prisonniers à la Conciergerie pour avoir chassé dans les garennes de Pont/Seine, font appel de leur condamnation^{77, 78}.

Charles JUBELOT et Jeanne ARCELIN sont les parents de:

VILLAIN déclarent une maison et jardin rue au Rasle contenant 1/2 quartier, entre le veuve Thybault BROQUARD et Guillet VAULO.NE (en 1623 aux hoirs Simon JUBLOT; en 1643 BERTELLOT a épousé la fille JUBELOT, demeurant au faubourg de Nogent)

Le 18.6.1548 et dans deux censiers non datés, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

75 Censier de l'Abbaye du Paraclat à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Thibault BROCARD déclare:

- 1 quartier de vigne au Houssoy
- une maison, accin et mesure rue aux Rasles contenant environ 1/2 arpent, entre la veuve Symon CHEVALIER et Jehan VOTON, la rue et Jehan ROUSSART

Le 3.5.1532, Jehan BROCARD, Jehannette BROCARDE et Durant COLAS déclarent une maison, accin et mesure rue au Rasle contenant environ 1/2 arpent, entre la veuve Symon CHEVALIER et Jehan VOTON, la rue et Jehan ROUSSART. Jehan BROCARD le jeune, héritier en partie de feu Jehan BROCARD son père, en son nom et se portant fort pour ses frère et sœur co-héritiers (plus tard aux enfants de Simon JUBELOT, en 1643 à BERTELLOT de Nogent, a épousé la fille JUBELOT, Mademoiselle la Bail...e de Nogent, Jean DIRESENE, barré)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

76 Le 7.11.1641, Catherine COLAS, qui ne sait pas signer, veuve de Jeh. RABOT, demeurant à Saint-Aubin, prend de Charles BERTHELOT, maître charpentier à Nogent, qui signe "Charle Bertelot" avec paraphe, le bail d'une maison à Saint-Aubin, rue aux Charons, dont elle a joui pendant 3 ans [AD 10 - 2E 66/9]

77 Dans un acte du 19.3.1622, appel de Nicolas GUICHARD, demeurant à La Chapelle-Godefroy, et Charles JUBLET, prisonniers à la Conciergerie pour avoir chassé dans les garennes de Pont [AD 10 - E* 2811]

78 Le 19.3.1622, arrêt du Parlement sur l'appel de Nicolas GUICHARD, demeurant à La Chapelle-Godefroy, et Charles JOBLET, prisonniers à la Conciergerie pour avoir chassé dans la Garenne [AD 10 - E* 2943]